

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 129

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

COORDINATION DU
TRAVAIL
GOUVERNEMENTAL



PROGRAMME 129
Coordination du travail gouvernemental

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Claire LANDAIS

Secrétaire générale du Gouvernement

Responsable du programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

Sous la responsabilité de la Secrétaire générale du Gouvernement, le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » regroupe au sein d'un ensemble budgétaire rationalisé les crédits des administrations placées auprès de la Première ministre et chargées des fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien. Il intègre également les subventions versées aux trois opérateurs rattachés au programme (la Grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'Institut des hautes études de la défense nationale et l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies).

Les orientations principales du programme sont les suivantes :

- soutenir efficacement la Première ministre dans l'exercice de sa fonction de direction de l'action du Gouvernement ;
- relever les défis de la modernisation de l'État, en intensifiant la culture de la performance et en développant les mutualisations de moyens.

S'agissant des résultats du programme, l'analyse adopte successivement les points de vue du citoyen, du contribuable et de l'utilisateur.

Le dispositif mis en place a permis de développer et de préciser la procédure de programmation et de suivi de l'application des lois. Ainsi le taux d'application des lois est de 90 % en 2022 (contre 92 % en 2021) tandis que le nombre cumulé de mesures appliquées dans un délai inférieur ou égal à six mois a progressé, passant de 1 292 en 2021 à 1 639 en 2022.

Le taux de déficit de transposition des directives européennes est par ailleurs en importante progression avec un taux de 0,3 % en 2022, contre 0,6 % en 2021, traduisant un net dépassement de l'objectif de 1 % fixé par le Conseil européen.

Le sentiment d'information sur l'action du Gouvernement, mesuré par le Service d'information du Gouvernement (SIG), bien qu'inférieur au résultat de 2021, est conforme à la cible fixée pour 2022 avec 55 % des personnes interrogées déclarant être bien informées sur l'action du Gouvernement.

Du point de vue de l'utilisateur, le nombre d'API (applications permettant la communication et l'échange mutuel de services ou de données entre applications) a augmenté, passant de 108 en 2021 à 143 en 2022, l'indice de satisfaction des usagers restant stable à 65,7 %. France Stratégie, dont la mission est d'éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue, a vu la fréquentation de son site et de ceux de son réseau augmenter de près de 8 % pour atteindre 2 050 012 visites en 2022. Enfin les différents indicateurs de la sécurité des systèmes d'information de l'État sont stables ou en hausse, comme l'illustre le taux de réalisation du schéma directeur des systèmes d'information classifiés qui s'élève à 100 %.

Du point de vue du contribuable, les efforts de rationalisation se sont poursuivis, avec notamment une amélioration du ratio d'efficacité bureaucratique et des gains liés aux achats.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes

INDICATEUR 1.1 : Taux d'application des lois

INDICATEUR 1.2 : Taux de déficit de transposition des directives européennes

OBJECTIF 2 : Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement

INDICATEUR 2.1 : Niveau d'information sur l'action du gouvernement

INDICATEUR 2.2 : Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues

OBJECTIF 3 : Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies

INDICATEUR 3.1 : Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues

OBJECTIF 4 : Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue

INDICATEUR 4.1 : Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes

OBJECTIF 5 : Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État

INDICATEUR 5.1 : Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'État

INDICATEUR 5.2 : Taux de sites sensibles ayant subi un incident dont la durée globale est supérieure à 4h

OBJECTIF 6 : Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers

INDICATEUR 6.1 : Ouverture et diffusion des données publiques

OBJECTIF 7 : Optimiser le coût et la gestion des fonctions support

INDICATEUR 7.1 : Ratio d'efficacité bureaucratique

INDICATEUR 7.2 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 7.3 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 7.4 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 7.5 : Efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 7.6 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 8 : Améliorer le délai d'instruction des demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

INDICATEUR 8.1 : Délais moyens d'instruction et de paiement des demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes

INDICATEUR mission**1.1 – Taux d'application des lois**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature	%	88	92	Non déterminé	90	Non déterminé
Nombre cumulé de mesures appliquées dans un délai inférieur ou égal à 6 mois pendant la législature	Nb	1 026	1 292	Non déterminé	1 639	Non déterminé
Nombre cumulé de mesures appliquées dans un délai entre 6 et 12 mois pendant la législature	Nb	414	549	Non déterminé	782	Non déterminé
Nombre cumulé de mesures appliquées dans un délai supérieur à 12 mois pendant la législature	Nb	77	215	Non déterminé	340	Non déterminé

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Taux d'application des lois de plus de six mois promulguées depuis le début de la législature »

Sources des données :

Les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Ce sous-indicateur vise à mesurer le taux d'application des lois promulguées depuis le début de la législature, compte tenu d'un délai raisonnable de six mois entre la promulgation d'une loi et la publication des décrets d'application.

Pour 2019, 2020 et 2021, ce taux est calculé au 31 décembre de l'année N en application des lois promulguées entre le début de la XV^e législature et le 30 juin de l'année N.

Pour 2022, ce taux est calculé au 31 décembre de l'année N en application des lois promulguées au cours de la XV^e législature, c'est-à-dire promulguées entre le 23 juin 2017 et le 21 juin 2022.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

-Numérateur : nombre de mesures d'application des lois promulguées, entre le début de la XV^e législature et le 30 juin de l'année N, qui ont reçu application entre le début de la XV^e législature et le 31 décembre de l'année N ;

-Dénominateur : nombre total de mesures nécessaires à l'application des lois promulguées entre le début de la XV^e législature et le 30 juin de l'année N.

Décomposition par ministère**Réalisation 2022**

Première ministre	100 %
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique	93 %
Ministère de l'intérieur et des outre-mer	90 %
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	100 %
Ministère de la justice	89 %
Ministère des armées	98 %
Ministère du travail, du plein-emploi et de l'insertion	93 %
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse	83 %
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	98 %
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	91 %
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	91 %

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

Ministère de la transition énergétique	90 %
Ministère de la culture	98 %
Ministère de la santé et de la prévention	87 %
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées	66 %
Ministère de la transformation et de la fonction publiques	87 %
Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques	78 %
Taux d'application au 31 décembre 2022	90 %

Sous-indicateurs « Délai d'application inférieur ou égal à 6 mois », « Délai d'application entre 6 mois et 12 mois » et « Délai d'application supérieur à 12 mois »

Sources des données :

Les données sont fournies par le secrétariat général du Gouvernement.

Il s'agit de répartir les mesures ayant reçu application (numérateur du premier sous-indicateur 1.1) en fonction de leur délai de mise en application : inférieur ou égal à 6 mois, entre 6 et 12 mois, supérieur à 12 mois.

Modalités de calcul :

Le délai d'application d'une mesure est obtenu par différence entre la date de publication du dernier décret d'application et la date de publication de la loi ou la date d'entrée en vigueur de la mesure si la loi en prévoit une entrée en vigueur différée.

Les mesures présentant un caractère « éventuel » (notamment lorsque le texte de loi prévoit une date d'entrée en vigueur par décret et/ou « au plus tard le ») ne sont prises en compte, au dénominateur comme au numérateur, qu'à leur publication. Le délai de publication attaché à ces mesures est par nature égal à zéro.

INDICATEUR mission**1.2 – Taux de déficit de transposition des directives européennes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de déficit de transposition des directives européennes	%	0,3	0,6	1	0,3	1

Commentaires techniques**Source des données :**

Les données relatives au numérateur sont fournies par le bureau juridique du SGAE qui anime le réseau des correspondants ministériels de la transposition. Il exploite la base de données « transposition des directives », actualisée à partir des résultats des réunions interministérielles trimestrielles organisées au SGAE et des réunions des groupes à haut niveau de la transposition, coprésidées par la Secrétaire générale du Gouvernement et la Secrétaire générale des affaires européennes. Les données relatives au dénominateur sont transmises par la Commission européenne, qui recense le nombre total de directives en vigueur assurant le fonctionnement du marché intérieur.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

-numérateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et non complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (désormais 31 mai ou 30 novembre) **soit 3 directives au 30 novembre 2022**

-dénominateur : nombre de directives européennes applicables au marché intérieur et devant être complètement transposées en droit interne à l'échéance de transposition fixée à la date t (désormais 31 mai ou 30 novembre) **soit 1 018 directives au 30 novembre 2022**

Directives européennes transposées en 2022 selon le ministère concerné

Ministères	Avant échéance	Retard compris entre 0 et 6 mois	Retard compris entre 6 et 12 mois	Retard supérieur à 12 mois	Total
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	3				3
Ministère de la culture				1	1
Ministères économiques et financiers	7	5			12
Ministère de la mer		1			1

Ministère de la Justice			1		1
Ministères sociaux	2				2
Ministère de la transition écologique et solidaire	19	3	1	1	24
Total	31	9	2	2	44

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.1. TAUX D'APPLICATION DES LOIS

La méthodologie retenue s'appuie sur la circulaire du 27 décembre 2022 relative à l'application des lois et la circulaire du 7 juillet 2011 relative à la qualité du droit. Un tableau est préparé par le secrétariat général du Gouvernement pour toute loi afin d'identifier, pour chaque mesure d'application, le ministère porteur et en son sein la direction compétente. Un échéancier prévisionnel d'adoption de tous les textes attendus est défini dès la publication de la loi lors d'une réunion interministérielle. Son respect est vérifié lors de réunions régulières. Ce tableau de programmation permet de dresser la liste exhaustive des décrets à prendre, de faire le point sur les organismes à consulter et de visualiser non seulement la charge de travail des différents ministères et de leurs directions mais également celle du Conseil d'État. S'agissant spécifiquement des décrets en Conseil d'État, des échanges réguliers avec le Conseil d'État permettent de donner une priorité d'examen aux décrets d'application des lois.

Le tableau de programmation des décrets ainsi arrêté est transmis par la Première ministre au Conseil d'État et aux assemblées parlementaires (présidents, secrétaires généraux, présidents des commissions saisies au fond et rapporteurs). Il est également mis en ligne sur Légifrance.

C'est à partir de ce tableau consolidé, et du recensement des décrets d'application publiés au Journal officiel, que le secrétariat général du Gouvernement dresse des bilans semestriels en lien avec les ministères. Ces bilans sont adressés aux ministères, au Parlement et mis en ligne sur Internet (site Légifrance, rubrique de l'application des lois).

Le 13 septembre 2022, le ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé des relations avec le Parlement, et la Secrétaire générale du Gouvernement ont réuni le comité interministériel de l'application des lois. Lors de cette séance, les directeurs de cabinet des ministres ont été invités à faire un point de situation global sur les mesures d'application des lois en attente de décret, à échanger sur les difficultés éventuelles et à identifier les solutions permettant d'y remédier, afin de garantir la publication d'un maximum de décrets d'application avant le 31 décembre 2022.

La circulaire du 27 décembre 2022 relative à l'application des lois a également permis de développer et de préciser la procédure de programmation et de suivi de l'application des lois.

Ainsi rappelé et renforcé, le dispositif de suivi de l'application des lois a permis d'atteindre un taux d'application de 90 % pour l'ensemble des lois de la XV^e législature, soit 2 761 mesures d'application des lois de plus de six mois prises sur les 3 064 attendues.

INDICATEUR 1.2. TAUX DE DEFICIT DE TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPEENNES

Le déficit français de transposition s'établit, pour l'année 2022, à 0,3 %. Il respecte parfaitement l'objectif de 1 % fixé par le Conseil européen et s'approche du meilleur résultat obtenu par les autorités françaises en 2017 (0,2 %).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

La forte mobilisation des autorités françaises a permis de réduire significativement le déficit de transposition qui avait augmenté à 0,6 % en fin d'année 2021 en raison de la priorité donnée aux mesures législatives et réglementaires nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.

La transposition de 44 directives a pu être achevée en 2022 (59 en 2021).

- 70 % (soit 31) de ces directives ont été transposées avant l'échéance, ce qui représente une très forte progression en comparaison avec 2021 où seules 27 % des directives avaient été transposées avant l'échéance.
- 20 % (soit 9 directives) ont été transposées avec un retard inférieur à 6 mois (contre 59 % en 2021) ;
- Deux transpositions sont intervenues plus d'un an après l'échéance (soit 5 %, contre 2 % en 2020).

Il est à noter qu'aucune directive n'est en retard de transposition de plus de deux ans.

OBJECTIF**2 – Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement****INDICATEUR****2.1 – Niveau d'information sur l'action du gouvernement**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Sentiment d'information sur l'action du gouvernement	%	69	65	56	55	52
Nombre de visites cumulées et agrégées des sites de l'Etat	millions	115	245	300	239	80

Commentaires techniques**Sous-indicateur « Sentiment d'information sur l'action du gouvernement »**Sources des données :

Les données sont fournies annuellement par le département Analyse du SIG à partir d'une enquête réalisée par un institut de sondages en février de chaque année. L'enquête est réalisée en ligne auprès d'un échantillon national de 1000 individus représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage) après stratification par régions et catégories d'agglomération. La question est formulée de la façon suivante : « Vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur l'action du Gouvernement ? »

Modalités de calcul :

La valeur de l'indicateur résulte d'une enquête réalisée une fois par an. Il correspond au taux de personnes se déclarant très bien ou bien informées sur l'action du Gouvernement.

Sous-indicateur « Nombre de visites cumulées et agrégées des sites de l'État »Notes de contexte liées à l'évolution du sous-indicateur

L'évolution du cadre réglementaire lié au traitement des données personnelles en application des lignes directrices et recommandations de la CNIL publiées le 1^{er} octobre 2020, ainsi que l'évolution de l'outil de mesure d'audience utilisé par les sites gouvernementaux (AT Internet) tout comme les pratiques de consommation du web ont conduit à réviser le sous-indicateur « *Nombre de visiteurs uniques de la Toile gouvernementale* » pour le remplacer en 2021 par le sous-indicateur « *Nombre de visites cumulées et agrégées des sites de l'État* ». Les données 2021 et 2022 correspondent donc au nombre de visites cumulées, agrégées et moyennées par mois, des sites de l'État.

Sources des données :

Les sites Internet de cet indicateur sont ceux qui ont recours au marché interministériel du SIG de mesure d'audience. Cet indicateur n'est donc pas exhaustif et ne couvre qu'un échantillon de 789 sites Internet de l'État. Il est réalisé à partir de l'outil de mesure d'audience Piano Analytics (fonctionnalité Data query).

Modalités de calcul :

La méthode de calcul, qui se base sur la technologie de mesure d'audience fournie par Piano Analytics, comptabilise les appels du marqueur présent sur les pages de chaque site enregistré dans l'outil, et authentifié par l'usage de cookies autorisés par le visiteur le nombre de visites totales enregistrées sur la période d'analyse.

Les audiences ainsi fournies correspondent au nombre de visites cumulées et agrégées enregistrées, en moyenne par mois, au cours de l'année pour les 789 sites référencés dans l'outil.

INDICATEUR

2.2 – Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues	%	76	75	76	75	77

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont fournies par la MILDECA à partir d'un sondage réalisé annuellement.

Modalités de calcul :

La valeur de l'indicateur correspond au nombre de personnes interrogées qui ont un bon niveau de connaissances des risques divisé par le nombre total de personnes interrogées, exprimé en pourcentage.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 : NIVEAU D'INFORMATION SUR L'ACTION DU GOUVERNEMENT

Sous-indicateur « Sentiment d'information sur l'action du gouvernement » :

Les résultats de l'étude réalisée en février 2023 indiquent qu'à la fin de l'année 2022, 55 % des Français déclarent être bien informés sur l'action du Gouvernement. Cet indicateur enregistre une baisse de 10 points par rapport au résultat obtenu en 2021, où 65 % des Français déclaraient se sentir bien informés sur l'action du Gouvernement. L'indicateur retrouve ainsi son niveau d'avant crise sanitaire.

Sous-indicateur « Nombre de visites cumulées et agrégées des sites de l'État » :

En 2022, le nombre de visites cumulées et agrégées de l'ensemble des 789 sites de l'État se monte à 239 millions, résultat en légère baisse de -2,5 % comparé aux 245 millions de visites en 2021. L'indicateur a enregistré une hausse conséquente de 213 % entre 2020 et 2021, notamment due à la crise sanitaire. En revanche, en 2022, la situation semble se stabiliser à un niveau moindre mais tout de même plus haut que les chiffres constatés avant 2021.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR 2.2 : NIVEAU DE CONNAISSANCE DES CITOYENS SUR LE DANGER DES DROGUES

Cet indicateur « niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues » a pour objectif de mesurer la perception par les citoyens de la dangerosité des drogues dites licites (tabac et alcool) et illicites (stupéfiants).

Les résultats 2022 font apparaître une légère augmentation de bonnes réponses sur quatre questions, une stagnation sur une question et une baisse sur quatre questions relatives aux risques liés à la consommation de cannabis et à l'alcool.

La MILDECA entend ainsi poursuivre la mobilisation de l'ensemble de ses partenaires, tant au niveau national que local (administrations centrales, chefs de projet MILDECA et collectivités), pour relayer un discours public, sans ambiguïté, dramatisation ni banalisation, pour mieux éclairer, d'abord les jeunes, mais aussi l'ensemble des adultes qui les entourent.

OBJECTIF

3 – Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies

INDICATEUR**3.1 – Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues	%	72	69	73	71	73

Commentaires techniques

Sources des données : les éléments d'ordre financier sont fournis en année N+1 par les rapports d'activité des chefs de projet : il leur est demandé d'indiquer pour chaque projet quels sont les financements additionnels mobilisés auprès des services déconcentrés, des agences régionales de santé (hors projet de loi de finances de la sécurité sociale), des collectivités locales et autres partenaires.

Modalités de calcul : ratio exprimé en pourcentage entre le montant des crédits mobilisés auprès des partenaires locaux et le montant des crédits d'intervention octroyés par la MILDECA aux chefs de projet. Compte tenu des dates d'élaboration des rapports d'activité, la colonne réalisation 2022 rend compte des dépenses 2021 des chefs de projet MILDECA.

Le pourcentage de ces crédits additionnels mesure la capacité de la MILDECA à mobiliser et coordonner la politique publique au niveau territorial.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 3.1 : NIVEAU DE MOBILISATION DES PARTENAIRES LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE LES DROGUES**

La multiplicité des acteurs intervenant dans le champ de la lutte contre les drogues et les conduites addictives suppose de la part des chefs de projets MILDECA (les directeurs de cabinet des Préfets) la construction de partenariats renforcés, pour assurer une cohérence des modes d'interventions et des financements. En effet, la mobilisation des partenaires locaux relevant des services de l'État (ARS, rectorats...) ou des collectivités locales est un facteur de réussite de la politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Le réseau des chefs de projet est lui-même animé par la MILDECA. Une instruction annuelle leur est ainsi adressée pour fixer les orientations, priorités et orienter l'engagement des crédits qui leur sont délégués. Les chargés de mission de la MILDECA sont, chacun, référents et donc les interlocuteurs privilégiés de deux ou trois régions.

Les résultats constatés dans le présent rapport de performance attestent de la pertinence et de l'efficacité des actions ainsi entreprises par la MILDECA et son réseau : le niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues est important : 71 %, soit plus de 22 millions d'euros. 34 % de ces cofinancements sont apportés par les ARS et 27 % par les collectivités locales. Les agences régionales de santé poursuivant leur montée en charge en matière de prévention et le dispositif d'appel à projet à destination des communes connaissant des dynamiques territoriales contrastées, l'objectif de réalisation 2022 n'a pas été atteint comme escompté.

OBJECTIF

4 – Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue

INDICATEUR

4.1 – Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de visites sur le site de France Stratégie	Nb	1 909 880	1 903 620	1 496 000	2 050 012	1 500 000
Visibilité médiatique des travaux du CGSP et des organismes associés à son réseau	Nb	9 865	9 168	10 850	11 267	8650

Commentaires techniques

Les données sont recensées à périmètre constant depuis 2013 et concernent outre France Stratégie, le CAE, le COR, le COE et le CEP. Ce périmètre ne comprend donc pas les trois Hauts conseils qui ont rejoint le réseau au 1^{er} janvier 2014.

Sous-indicateur « Nombre de visites sur les sites de France stratégie et organismes rattachés »

Sources des données :

Le suivi de ce sous-indicateur pour France Stratégie et les organismes rattachés précités est coordonné par le secrétariat général de France Stratégie.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur retrace le nombre annuel de visites sur le site Internet de France Stratégie et de chacun des organismes rattachés précités. Les données sont issues des statistiques mensuelles de consultation fournies par les sociétés prestataires (AT-Internet, Xiti, Google).

Sous-indicateur « Visibilité médiatique des travaux de France Stratégie et organismes rattachés »

Source des données :

Le suivi de ce sous-indicateur pour France Stratégie et les organismes rattachés précités est coordonné par le secrétariat général de France Stratégie.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur rend compte, pour une année donnée, du nombre de références à France Stratégie et aux organismes rattachés précités dans tous les supports médiatiques confondus (presse écrite, Internet, radio, télévision et Twitter). Les données sont obtenues mensuellement à partir des restitutions fournies par les sociétés prestataires (Argus de la presse, Kantarmédia et Meltwater).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 4.1 : APPORT DES TRAVAUX STRATÉGIQUES ET PROSPECTIFS POUR ÉCLAIRER L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS ET PRÉPARER LES RÉFORMES**Sous-indicateur « Nombre de visites sur les sites de France stratégie et organismes rattachés »**

Le nombre de visites sur le site de France Stratégie et de son réseau s'est encore accru en 2022, alors même que les niveaux 2020 et 2021 étaient déjà très élevés[1], en dépit des périodes de réserves électorales qui limitent les possibilités de mises en ligne. Ainsi, la publication du rapport sur la prospective des métiers et des qualifications à l'horizon 2030, ainsi que du rapport Soutenabilités ont été des temps forts de l'année 2022. France Stratégie a également poursuivi la publication de rapports des comités d'évaluation qu'elle coordonne, ainsi que de notes visant à éclairer le débat public, à l'instar de celle de Jean Pisani-Ferry précisant les enjeux de sa mission d'évaluation de l'impact macroéconomique de la transition écologique (dont le secrétariat est assuré par France Stratégie). Par ailleurs, une vingtaine d'événements organisés par France Stratégie, dont la majorité ont été retransmis en direct sur son site internet, ont mobilisé une large audience, en particulier dans le cadre de la PFUE ou encore pour accompagner la sortie du rapport Soutenabilités. En outre, certains organismes du réseau de France Stratégie, comme le COR ou le CAE, ont également enregistré des audiences importantes sur leur site, en raison de l'actualité liée à la réforme des retraites ou de travaux en lien avec la crise sanitaire.

En 2023, France Stratégie n'anticipe pas, actuellement, de publications à très fortes audiences, de type *Métiers 2030* ou *Soutenabilités !*. Le site et les publications du COR seront vraisemblablement très consultés. Une estimation à 1 800 000 visites nous pouvoir être retenue.

[1] Moyenne 2018-2019 à 1 359 469 visites.

Sous-indicateur « Visibilité médiatique des travaux de France Stratégie et organismes rattachés »

En 2022, il faut rappeler que le calendrier électoral du premier semestre a impacté le rythme et la fréquence des publications et des événements, à l'origine d'une moindre attention médiatique durant ces périodes et d'occasions d'échanges avec la presse plus rares. Pour autant, la forte attention médiatique autour de sujets d'actualité (réformes des retraites en préparation, travaux liés à la crise sanitaire, planification écologique, etc.) a contribué à la visibilité importante de certains travaux de France Stratégie et de son réseau dans la presse, comme l'atteste l'indicateur en nette hausse.

La visibilité médiatique de France Stratégie et de son réseau devrait continuer de progresser en 2023 par rapport à 2020 et 2021, sans nécessairement atteindre le niveau très élevé de 2022.

OBJECTIF**5 – Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'État****INDICATEUR mission****5.1 – Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'État**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État	Note de 0 à 5	2,9	3,3	3,0	3,1	3,3
Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information	%	95	94	94	95	96
Taux de réalisation du schéma directeur des systèmes d'information interministériels classifiés	%	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Commentaires techniques**Sous-indicateur : « Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État »**Source des données :

Les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Les données de base sont les niveaux de maturité effectifs (réels) des départements ministériels et les niveaux adéquats à atteindre pour chaque département ministériel, communiqués par les fonctionnaires de sécurité des systèmes d'information.

Modalités de calcul :

Cet indicateur se présente sous la forme d'une note de 0 à 5, où 5 est l'optimum.

Il reflète l'écart entre un niveau de maturité effectif et un niveau de maturité considéré comme adéquat en fonction de l'activité du ministère. Ainsi les ministères régaliens, compte tenu de leurs activités, doivent atteindre un niveau de maturité plus élevé que les ministères non régaliens. Ces niveaux sont déterminés à l'aide d'un guide méthodologique et d'un questionnaire établis par l'ANSSI en collaboration avec les départements ministériels. Les données fournies par les ministères peuvent éventuellement être corrigées à partir des constats faits par cette agence lors de ses inspections.

Sous-indicateur : « Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information »Source des données :

Les données sont fournies par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Modalités de calcul :

La valeur de ce sous-indicateur de politique transversale SSI est obtenue par moyenne de trois indicateurs :

- le taux de connexion des passerelles des organismes de l'État au centre gouvernemental de détection des attaques informatiques ;
- le taux de déploiement des systèmes d'information sécurisés par rapport à une cible (notamment le réseau téléphonique sécurisé OSIRIS, et l'intranet gouvernemental ISIS) ;
- le pourcentage de produits labellisés par l'ANSSI par rapport à des objectifs pour chaque catégorie de produits. De nouvelles catégories peuvent être ajoutées chaque année, pour suivre l'évolution des technologies et de la menace, comme ce fut le cas en 2013 avec l'ajout des sondes permettant la surveillance d'incidents de sécurité.

Sous-indicateur : « taux de réalisation du schéma directeur des systèmes d'information interministériels classifiés »

Source des données : les données sont fournies par l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés (OSIIC) à partir du schéma directeur annuel fixant l'objectif et le calendrier cible de déploiement de moyens de communication classifiés ISIS, OSIRIS et HORUS au profit de l'ensemble des ministères.

Ce schéma directeur est élaboré à partir des expressions de besoins formulées par les ministères, des besoins techniques (renouvellement d'équipements) et des contraintes d'installation.

Modalités de calcul : cet indicateur se présente sous la forme d'un taux de réalisation (%).

Ce sous-indicateur porte sur le taux de réalisation des prévisions de déploiement, en rapportant en année glissante le nombre de moyens effectivement déployés au nombre de moyens dont le déploiement était planifié.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**5.2 – Taux de sites sensibles ayant subi un incident dont la durée globale est supérieure à 4h**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de sites sensibles ayant subi un incident dont la durée globale est supérieure à 4h	%	Sans objet	2,8	2,2	3,5	2

Commentaires techniquesSources des données :

Système automatisé de gestion et d'information GLPi utilisé par le pôle Hypervision du département ISO de la DINUM pour la déclaration et le suivi des incidents affectant le fonctionnement du RIE.

Mode de calcul :

N2 représente le nombre de sites sensibles de collecte RIE, c'est à dire pour lesquels le ministère bénéficiaire :

- soit a retenu une sécurisation F ou G [ce sont les niveaux les plus élevés de sécurisation technique, et également les plus coûteux ;
- soit a explicitement indiqué à la DINUM que le site concerné était « critique » et que l'accès dispose d'un lien de secours*1

*1 : N2 tient compte du nouveau mode de calcul annoncé dans le PAP 2023, qui a pour but d'exclure des sites déclarés « critiques » mais pour lesquels le ministère bénéficiaire n'a pas commandé de lien de secours permettant d'assurer le niveau de sécurisation conforme à la sensibilité du site).

N1 représente le nombre de sites sensibles RIE (voir définition N2) ayant subi, durant l'année de référence, au moins un incident technique dont la durée (éventuellement cumulée) a dépassé 4 heures.

L'indicateur global est le ratio N1/N2 et représente le taux de sites sensibles ayant subi un incident dont la durée globale est supérieure à 4h.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 5.1 : NIVEAU DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ÉTAT****Sous-indicateur : « Maturité globale en sécurité des systèmes d'information de l'État »**

L'année 2022 a permis la réalisation de progrès très intéressants en matière de sécurité des systèmes d'information de l'État, dépassant la prévision établie. Dans la prolongation de la circulaire du Premier ministre de juillet 2021, demandant la réalisation d'actions urgentes de sécurisation à l'ensemble des ministres, la chaîne des hauts fonctionnaires de défense et de sécurité adjoints (HFDSa) et responsables de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ministériels s'est largement mise en ordre de marche afin de répondre, sur le long terme, aux exigences fixées.

Les cyberattaques à l'encontre des administrations et des ministères ayant continué à croître en volume et à s'intensifier en criticité, l'impulsion et le niveau de priorisation politique sont restés stables par rapport à 2021 pour renforcer significativement et rapidement le niveau de maturité en sécurité des systèmes d'information de l'État. Des objectifs précis ont ainsi été fixés à l'ensemble des ministères concernant leur organisation cyber, leur recours aux services automatisés de cybersécurité de l'ANSSI, leur prise en compte des alertes de l'ANSSI ainsi que l'identification, la désignation et la sécurisation de leurs systèmes d'information, mais également leurs recours récurrents aux services de l'ANSSI et un exercice d'évaluation en continu.

Enfin, la gouvernance SSI de l'État est maintenant clairement identifiée, permettant donc à chacun d'exprimer ses besoins dans les bonnes instances. La trajectoire de montée en compétence en matière de cybersécurité, extrêmement encourageante en 2022, devrait se poursuivre en 2023.

Sous-indicateur : « Niveau d'avancement des grands projets interministériels en matière de sécurité des systèmes d'information »

En 2022, comme au cours des années précédentes, l'augmentation importante de la certification de services, et notamment de services de confiance au sens du règlement européen « eIDAS » n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques, continue de tirer l'indicateur à la hausse. La construction du cadre européen de certification, qui permet d'envisager une croissance importante à venir, se poursuit également.

Les déploiements de systèmes de détection au sein de l'État ont largement progressé avec une diversification des outils de détection. Jusqu'ici basée sur des outils de détection réseau, au cours de l'année 2022, des évolutions technologiques ont permis d'étendre la couverture de détection des cyberattaques avec la mise en place d'outils de détection système qui obtiennent des résultats significatifs.

Sous-indicateur : « taux de réalisation du schéma directeur des systèmes d'information interministériels classifiés »

L'OSIIC a mis en place dès sa création, en juin 2020, un schéma directeur des déploiements des systèmes d'information interministériels classifiés. Ce schéma directeur, élaboré en concertation avec l'ensemble des ministères et actualisé trimestriellement, vise à planifier le déploiement des systèmes d'information interministériels classifiés à l'échelle du trimestre sur une période de 18 mois glissants. Il permet d'aligner les objectifs et les capacités de déploiement, tant de l'OSIIC que des ministères concernés. Sa mise en œuvre a permis d'atteindre un taux de réalisation proche de 100 %.

Les travaux de planifications conduits par l'OSIIC et les ministères, le besoin croissant en SI classifiés (notamment en raison de la crise sanitaire et de l'arrêt du réseau RIMBAUD), et l'optimisation des processus de l'OSIIC ont permis en 2022 une accélération importante du déploiement de SI Interministériels classifiés. Le Ministère des Armées et les ministères chargés de l'économie et des finances, ainsi que la gendarmerie, ont été massivement équipés. L'OSIIC a donc largement dépassé ses objectifs initiaux prévus en 2021 pour 2022 et a réévalué en conséquence ses objectifs pour 2023 – 2025.

Par ailleurs, ce taux tient compte du déploiement (planifié ou non) de nouveaux équipements (ISIS, OSIRIS, OSIRIS Visio et HORUS) sans prendre en compte le remplacement des équipements existants qui ont cependant été importants en 2022. Une campagne de mise à jour des postes Windows 7 par des Windows 10 a également été finalisée.

INDICATEUR 5.2 : TAUX DE SITES SENSIBLES AYANT SUBI UN INCIDENT DONT LA DURÉE GLOBALE EST SUPÉRIEURE À 4H

Le résultat 2022 (3,5 %) n'atteint pas la cible prévue qui était fixée à 2,2 %.

Ce résultat s'explique par une augmentation des coupures fibres résultant de travaux sur la voie publique, sans doute liés à la période post-COVID et l'apparition de quelques incidents liés aux opérations réalisées sur l'épine dorsale du RIE pour sa mise en conformité avec le très haut débit.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

6 – Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers

INDICATEUR**6.1 – Ouverture et diffusion des données publiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Évolution du nombre d'API référencées sur api.gouv.fr	nombre d'API	38	106	200	143	200
Indice de satisfaction des usagers telle qu'issue de l'Observatoire de la dématérialisation de qualité	%	67	66	80	65,7	80

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Évolution du nombre d'API référencées sur api.gouv.fr » :

Sources des données : api.gouv.fr

Modalités de calcul :

Suivi des nouvelles API référencées sur api.gouv.fr référencées sur <https://api.gouv.fr/statistiques>.

Sous-indicateur « Indice de satisfaction des usagers telle qu'issue de l'observatoire de la dématérialisation de qualité » :

Sources des données :

Les données sont recensées dans l'observatoire de la dématérialisation et accessibles sur le site observatoire.numerique.gouv.fr.

Modalités de calcul :

Pourcentage de démarches munies du bouton « Je donne mon avis » pour lesquelles le taux de satisfaction des usagers est supérieur à 7/10.

Il est calculé à partir des réponses des usagers à la question « Comment s'est passée cette démarche pour vous ? » à la fin d'une démarche via le bouton « Je donne mon avis ».

Les données sont en opendata et n'ont aucun caractère personnel. Elles sont donc conservées dans la durée. (https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/observatoire-de-la-dematerialisation-de-qualite-tableau-de-bord-des-demarches-phares-de-letat/#_). L'outil de remontée du nombre d'utilisateurs identifie automatiquement le nombre de comptes ayant été ouverts sur le site. Il est visible dans la rubrique « tableau de bord ».

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 6.1 : OUVERTURE ET DIFFUSION DES DONNÉES PUBLIQUES**

Sous-indicateur « Évolution du nombre d'API référencées sur api.gouv.fr »

37 API ont été publiées grâce à l'impulsion donnée en CITP. Si l'objectif n'est pas atteint, les API publiées sont essentielles à la mise en œuvre des politiques prioritaires du gouvernement.

Les feuilles de route ministérielles en matière de données, initiées par la circulaire n° 6264/SG du 27 avril 2021, n'ont pas encore produit tous leurs effets et contribueront à l'enrichissement de l'offre en données diffusées sur api.gouv.fr pour les années suivantes.

Sous-indicateur « Indice de satisfaction des usagers telle qu'issue de l'observatoire de la dématérialisation de qualité »

En octobre 2022, 113 démarches ayant implémenté le bouton JeDonneMonAvis et dépassant les 100 votes avaient une note de satisfaction supérieure à 7/10. Cela représente une hausse de 16 démarches par rapport à fin 2021. L'indicateur reste stable avec la prise en compte des notes de satisfaction de 25 nouvelles démarches (équipées du bouton JeDonneMonAvis et dépassant la barrière des 100 votes).

OBJECTIF

7 – Optimiser le coût et la gestion des fonctions support

INDICATEUR

7.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 572	1 631	1 536	1 442	1 492
Nombre de postes bureautiques	Nb	6 002	6 889	6 833	6 810	6 518

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Ratio d'efficacité bureautique »

Sources des données :

Les données sont fournies par la division des systèmes d'information (DSI) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF), ainsi que par la sous-direction finances et le bureau des ressources humaines du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Modalités de calcul : les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- Numérateur : coûts des postes de travail bureautique.

Pour les coûts directs, sont pris en compte les crédits de paiement de l'année N.

Pour les coûts indirects, l'unité de calcul est l'homme-jour, avec l'hypothèse de calcul suivante : un homme jour est égal à un jour travaillé, et un ETP est égal à 218 hommes-jours.

- Dénominateur : il correspond à la moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI et le SGDSN (ANSSI, OSIIC et GIC inclus).

Le nombre de postes physiques étant supérieur au nombre d'agents au SGDSN (source du bureau des systèmes d'information et de la communication), il a été retenu pour ce calcul le nombre d'agents exprimés en ETP correspondant au nombre d'agents disposant d'au moins un poste de travail informatique.

Le périmètre correspond aux services et organismes soutenus par la DSAF et le SGDSN.

Sous-indicateur « Nombre de postes bureautiques »

Modalités de calcul : c'est la moyenne du nombre de postes fonctionnels de l'année N-1 et de l'année N gérés par la DSI de la DSAF et le SGDSN.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**7.2 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / effectifs administratifs	m ² /effectifs adm.	14,38	14,24	13,93	14,10	14
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	56,28	59,89	61,15	55,09	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	41,57	41,73	206,75	43,88	Non déterminé

Commentaires techniquesSources des données :

Les données sont fournies par la division du pilotage, des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD.

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière. Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

Modalités de calcul :**Sous-indicateur : « Ratio SUN / effectifs administratifs »**

- numérateur : surface utile nette (SUN) en m² ;
- dénominateur : effectifs administratifs, soit les effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB »

- numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts et à l'entretien courant des bâtiments ;
- dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB »

- numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations ;
- dénominateur : surface utile brute (SUB) en m².

INDICATEUR**7.3 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	3,11	3	3	2,98	2,58
Effectifs gérés	ETP	3 428	3 614	3 645	3 950	3 393

Commentaires techniques**Sous-indicateur « Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines »**

Cet indicateur agrège les résultats établis par le SGDSN et par la DSAF (« hors SGDSN ») pour les autres services, à l'exception des effectifs du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH), de la Cour des Comptes et du Conseil d'État.

Sources des données :

- **SGDSN** : les données sont issues du DPGECP, schéma d'emplois du SGDSN et comprennent les effectifs civils, militaires, ainsi que les apprentis recensés au 31/12/2022

- **Hors SGDSN** : les données sont fournies par la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) après retraitement d'extractions du système d'information *RenoiRH* et sollicitation des entités pour la quotité de temps passé des « gérants » sur des activités RH.

Modalités de calcul :• **NUMÉRATEUR - GÉRANTS : 117,7**

- **SGDSN** : les gérants sont comptabilisés en **ETP** et comprennent les agents travaillant pour la gestion des personnels civils et militaires dans les domaines de la gestion administrative, de la paye, du conseil mobilité carrière, de la formation et de l'action sociale. Le périmètre pris en compte est le SAG-SGDSN, le GIC, l'ANSSI, l'OSIIC et VIGNUM. Résultat : **42 gérants pour 2022**.

- **Hors SGDSN** : les effectifs gérants ont été déterminés selon la méthode définie dans la Fiche 13 du Guide de Performance (DB mars 2018). Identification des gérants avec la quotité de temps passé sur des fonctions d'administration, de paye-gestion des pensions, de pilotage de la formation, d'action sociale-conditions de travail dont la médecine du travail, de pilotage RH, de gestion de carrières et des compétences et de veille statutaire-règlementaire.

Ces effectifs englobent les agents de la DSAF ayant une activité RH supérieure à 50 %, notamment :

- l'ensemble des agents de la sous-direction des ressources humaines (SDRH), considérés comme consacrant 100 % de leur temps à la gestion des ressources humaines ;
- les agents de la sous-direction de la programmation et des affaires financières (SDPAFI) en charge du suivi des emplois et de la masse salariale, considérés comme consacrant 50 % de leur temps à la gestion des ressources humaines ;
- les correspondants RH des services dont la DSAF assure le soutien, considérés comme consacrant 50 % de leur temps à la gestion des ressources humaines.

Enfin, afin de tenir compte de la non prise en compte, dans le dénominateur, des effectifs gérés par les SPM mais hors plafond d'emplois (apprentis...), l'effectif gérant est affecté d'un coefficient forfaitaire de 80 %.

• **DÉNOMINATEUR – GÉRÉS : 3 950**

- **SGDSN** : les effectifs gérés correspondent aux ETP de toutes les entités et directions composant le SGDSN, soit **1 359 en 2022** (y/c militaires mis à disposition sans remboursement).

- **Hors SGDSN** : les effectifs sont décomptés en **effectif physique** au 31 décembre et se composent de ceux inclus dans le plafond d'emplois (intégralement ou partiellement gérés par la DSAF) et présents dans l'outil RENOIRH, dans lequel figurent tous les agents gérés par la DSAF, donc des agents des programmes 129, 158 et 308.

INDICATEUR**7.4 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers)	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets immobiliers)	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)	%	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Pourcentage de glissements budgétaire et calendaire des projets SI de l'État	%	31,6	19	20	25,2	20

Commentaires techniques

Sous-indicateurs : « Taux d'écart calendaire agrégé (projets immobiliers) » et « Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques) »

Précisions méthodologiques

Sources des données : pour les sous-indicateurs des systèmes d'information et de communication (SIC), la liste des projets informatiques sensibles a été élaborée par la direction interministérielle du numérique (DINUM).

Les données renseignées pour l'immobilier sont extraites des documents budgétaires et agrègent l'ensemble du périmètre du P129 (incluant DSAF et SGDSN). Concernant les sous-indicateurs immobiliers, le seuil des projets suivis s'élève à 5 millions d'euros.

Modalités de calcul : les indicateurs rendent compte des dépassements en termes de coût et de délai.

Le taux d'écart budgétaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Le taux d'écart calendaire (%) est la moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

Sous-indicateur " Pourcentage de glissements budgétaire et calendaire des projets SI de l'État »Sources des données :

En collaboration avec les DNUM des ministères, la DINUM réalise tous les 6 mois le reporting interministériel des projets numériques les plus sensibles. Parmi les informations collectées, les données de coûts et de délais sont analysées afin de mesurer l'écart entre les données au lancement et les données actualisées.

Les données sont collectées manuellement par l'envoi de fiches Top50 à tous les ministères, et sont déclaratives par le chef de projet.

Modalités de calcul :

Moyenne des taux de glissement budgétaire et en délais, eux-mêmes calculés sur le Top50 avec une pondération par le budget du projet.

La formule de calcul est la suivante : $PIL1 = (\text{glissement budgétaire} + \text{glissement calendaire}) / 2$;

Glissement budgétaire = $(\text{SOMME (estimé du coût final de tous les projets du Top50)} - \text{SOMME (budget initial de tous les projets du Top50)}) / \text{SOMME (budget initial de tous les projets du Top50)}$;

Glissement calendaire = $(\text{SOMME (estimé du nombre de mois tous les projets du Top50)} - \text{SOMME (nombre de mois initial de tous les projets du Top50)}) / \text{SOMME (nombre de mois initial de tous les projets du Top50)}$.

INDICATEUR**7.5 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	2,5	2,9	2,5	7,31	Non déterminé

Commentaires techniques

Sources des données : Système d'information interministériel Application des achats (APPACH) dans lequel les gains d'achats sont saisis sur la base des marchés notifiés.

Modalités de calcul : le gain achat mesure la performance de la fonction achat en s'appuyant sur la méthode proposée par la direction des achats de l'État. Cette méthode consiste à mesurer la différence entre le montant de référence et le montant du marché notifié :

- dans le cadre d'un renouvellement de marché, le montant de référence correspond au prix de l'ancien marché (prix historique) ;
- pour les nouveaux besoins, le montant de référence correspond à un prix estimé de la prestation sur le segment d'achat concerné ou à défaut, à la moyenne des offres reçues et déclarées recevables. Les gains ainsi calculés sont ramenés à une base annuelle de 12 mois.

Cet indicateur couvre les programmes budgétaires suivants : 126, 129, 158, 164, 165, 308, 340, 349, 352, 359, 363, 421, 422, 423, 623 et 624.

INDICATEUR**7.6 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,33	4,33	4,8	4,27	6
Part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi	%	Sans objet	Sans objet	50	51	50

Commentaires techniques

Sources des données : les données sont fournies par la sous-direction des ressources humaines (SDRH) de la direction des services administratifs et financiers (DSAF).

Modalités de calcul : elles résultent des modalités de souscription à la déclaration annuelle (déclaration 2022 sur données au 31/12/2021) auprès du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les résultats sont obtenus par le quotient suivant exprimé en pourcentage :

-Numérateur : les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles pour les services relevant du programme 129.

-Dénominateur : l'effectif total en équivalent temps plein (ETP), fondé sur la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), quel que soit le statut de l'agent (titulaire ou non titulaire).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 7.1 : RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DSAF :

Le ratio d'efficacité bureautique 2022 de la Division des Systèmes d'Information de la DSAF s'établit à 1 292 €, contre 1 316 € estimé au PAP 2022. Cette baisse du ratio s'explique principalement par le volume sans cesse croissant du nombre de postes de travail déployés suite notamment à l'élargissement du périmètre de soutien de la DSAF lors du changement de gouvernement en 2022.

Les coûts directs concernant les dépenses bureautiques et les dépenses RH, de même que les coûts indirects augmentent un peu au regard des prévisions établies lors du PAP.

SGDSN :

Sous-indicateur « Ratio d'efficacité bureautique »

Le ratio moyen d'efficacité bureautique rapporte la somme des dépenses bureautiques directes et indirectes (comme l'achat de matériel et logiciel, l'assistance bureautique...) au nombre de postes par agent (plafonné à 3 postes par agent pour le SGDSN). Le nombre important de postes de travail reflète le haut degré d'informatisation inhérent à la nature, à la spécificité et à la technicité des missions exercées au sein du SGDSN.

L'effort de rationalisation des postes de travail s'est poursuivi en 2022 mais en parallèle le SGDSN a connu une augmentation des effectifs liée à la création de 3 nouveaux sites (Rennes, Cyber Campus et Le Ponant) impliquant ainsi une hausse des besoins. En outre, le nombre d'ETP assurant le déploiement et le soutien des postes a également été réévalué à la hausse pour répondre aux besoins et aux changements d'organisation.

Sous-indicateur « Nombre de postes bureautiques »

Le plafond de 2 postes n'est pas pertinent car une partie non négligeable des utilisateurs disposent dans les faits de 3 postes voire plus (1 intranet, 1 Extranet, 1 poste nomade, 1 poste réseau métier). La quasi-totalité du SGDSN a été dotée en 2021 d'un poste nomade. L'objectif de rationalisation du nombre de postes déployés demeure afin de ramener le chiffre à 2 postes, voir 1,5 poste par personne. Cette rationalisation sera réellement effective dans les prochaines années.

INDICATEUR 7.2 : EFFICIENCE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

Sous-indicateur : « Ratio SUN / effectifs administratifs » :

La réalisation 2022 (14,10 m²), bien que supérieure à la cible (13,93 m²), confirme la dynamique de densification. L'augmentation des effectifs de la CNIL et du SGPI, ainsi que la création de la DIESE et du SGPE, compensent le départ d'agents du GIC et de la DILA du bâtiment Ségur-Fontenoy, améliorant ainsi légèrement le ratio de 2021.

Sous-indicateur : « Ratio entretien courant / SUB » :

Le ratio obtenu en 2022 de 55,09 €/m² est en baisse significative par rapport à la prévision (61,15 €/m²) en raison de difficultés avec le prestataire de maintenance multitechnique qui n' a pas effectué l'ensemble des actions de maintenance prévues. Sans ces difficultés, le ratio 2022 aurait été similaire à celui obtenu en 2021 (59,89 €/m²).

Sous-indicateur : « Ratio entretien lourd / SUB » :

Le ratio réalisé en 2022 (43,88 €/m²) est stable par rapport à l'année 2021 (41,73 €/m²). Le ratio cible 2022 (206,75 €/m²) était essentiellement porté par la restructuration complète de l'hôtel de Castries, avec l'amélioration du clos et du couvert pour améliorer sa performance énergétique ainsi que celle des intérieurs pour assurer sa conservation patrimoniale.

Le maintien de son ouverture et le report d'autres opérations (ex : création d'un poste de sécurité au 58 rue de Varenne) n'ont pas permis de lancer les travaux lourds programmés, diminuant ainsi significativement le ratio prévu.

INDICATEUR 7.3 : RATIO D'EFFICIENCE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

SGDSN :

L'efficacité de la gestion des RH, mesurée par le ratio gérants / gérés, constitue l'indicateur général d'évolution de la performance de la GRH au sein du SGDSN. La méthodologie a été reconduite, et il a été tenu compte des effectifs dédiés à la formation ainsi que de ceux en charge de la gestion des ressources humaines au GIC, à l'OSIIC et à VIGINUM.

La prévision actualisée 2022 (3,09 %) est légèrement supérieure au ratio exécuté en 2021 en raison des recrutements opérés au sein des chaînes RH de SAG et de l'ANSSI.

La prévision 2023 (2,96 %) traduit l'augmentation croissante des effectifs du SGDSN avec un schéma d'emplois de +95 ETP. Dès 2023, SAG s'inscrit dans une politique de recrutement ajustée à la montée en puissance du SIRH et à la bascule GA-PAYE en pourvoyant un emploi de gestionnaire supplémentaire.

DSAF (hors SGDSN) :

En 2022, le ratio se rapproche de la cible en passant de 3,2 % à 2,9 % dans la mesure où le nombre de gérants (hors SGDSN) a progressé moins fortement que le nombre d'agents gérés.

INDICATEUR 7.4 : RESPECT DES COÛTS ET DÉLAIS DES GRANDS PROJETS D'INVESTISSEMENT

Sous-indicateur : Taux d'écart calendaire agrégé (projets informatiques) et sous-indicateur : Taux d'écart budgétaire agrégé (projets informatiques)

Il n'y a actuellement pas de projet immobilier, informatique ou téléphonique supérieur au seuil de 5 M€ réalisé en 2022, ni programmé en 2023.

Sous-indicateur « Pourcentage de glissements budgétaire et calendaire des projets SI de l'État »

L'augmentation de cet indicateur est liée :

- aux glissements budgétaires de plusieurs projets aux budgets importants : Réseau Radio du Futur et Nexsis pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Pilat pour le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Espace Numérique en Santé pour le ministère de la Santé et des Solidarités, ou encore SI FSE pour le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ;
- aux glissements calendaires d'une dizaine de projets dont les durées prévisionnelles se sont accrues d'un an depuis le Panorama de juin 2022 ;

INDICATEUR 7.5 : EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

L'exercice 2022 a été impacté par les économies réalisées sur des marchés notifiés en 2021 et se reportant en 2022. 5,8 M€ d'économies se reportent ainsi en 2022 dans le sillage du marché relatif au Réseau interministériel de l'État (RIE), expliquant le fort dépassement de l'objectif.

1,5 M€ d'économies achats ont été validées via les marchés notifiés en 2022.

INDICATEUR 7.6 : PART DES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI PRÉVUE PAR LA LOI N° 87-517 DU 10 JUILLET 1987

Le taux de bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE) reste quasiment stable pour l'année 2022. La mise en œuvre d'actions dédiées de sourcing des recrutements (convention avec l'association Arpejeh, transmission des fiches de poste à Cap Emploi, aux correspondants handicap des CFA et grandes écoles, participation à des forums de recrutement...) et le développement de formations à destination des recruteurs et collectifs de travail ont permis de maintenir la part de bénéficiaires de l'obligation d'emploi malgré une légère augmentation des effectifs totaux. Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) continue ainsi à augmenter à due proportion des effectifs totaux, malgré les départs en retraite et les mobilités externes de personnes BOE. Cette augmentation témoigne de l'attention portée au recrutement de personnes en situation de handicap. Cette politique volontariste s'est toutefois heurtée à un certain nombre de freins, notamment à la difficulté à trouver des candidats formés et expérimentés au regard des postes proposés, notamment dans des secteurs très spécialisés comme la sécurité et la défense. La cible 2023 de 6 % correspond à l'obligation légale d'emploi.

OBJECTIF

8 – Améliorer le délai d'instruction des demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

INDICATEUR

8.1 – Délais moyens d'instruction et de paiement des demandes d'indemnisation des victimes des essais nucléaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Délai d'instruction des demandes d'indemnisation. Délai allant de la réception d'un dossier complet à la décision du Collège	mois	Sans objet	8	7	7	7
Délai de paiement de l'indemnisation. Délai allant de la réception de l'expertise médicale (rapport définitif) à l'établissement du certificat administratif pour mise en paiement	mois	Sans objet	3	2	2	2

Commentaires techniques

Sous-indicateur : « Délai d'instruction des demandes d'indemnisation. Délai allant de la réception d'un dossier complet à la décision du Collège »

Sources des données :

Les données sont fournies par les services du CIVEN.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Objectifs et indicateurs de performance

- numérateur : somme des délais d'instruction (différence entre la date de décision et la date de constatation du dossier complet) des dossiers sur l'année considérée ;
- dénominateur : nombre de demandes ayant fait l'objet d'une d'instruction sur l'année considérée.

Sous-indicateur : « Délai de paiement de l'indemnisation. Délai allant de la réception de l'expertise médicale (rapport définitif) à l'établissement du certificat administratif pour mise en paiement »

Sources des données :

Les données sont fournies par les services du CIVEN.

Modalités de calcul :

Les résultats sont obtenus à partir du quotient suivant :

- numérateur : somme des délais de paiement (différence entre la date d'établissement du certificat administratif et la date de réception du rapport définitif de l'expertise médicale) des dossiers sur l'année considérée ;
- dénominateur : nombre de demandes ayant fait l'objet d'une mise en paiement sur l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Sous-indicateur : « Délai d'instruction des demandes d'indemnisation. Délai allant de la réception d'un dossier complet à la décision du Collège »

Les relations institutionnelles établies avec les représentants et partenaires qui aident les demandeurs à constituer les dossiers auprès du CIVEN ont permis d'apporter de la fluidité et d'accélérer les délais d'instruction des dossiers par l'équipe du CIVEN.

Les délais de traitement des demandes d'indemnisation sont conformes aux attentes.

Sous-indicateur : « Délai de paiement de l'indemnisation. Délai allant de la réception de l'expertise médicale (rapport définitif) à l'établissement du certificat administratif pour mise en paiement »

Le délai de paiement de l'indemnisation dépend du temps que met la victime ou son ayant droit pour accepter l'offre d'indemnisation proposée par le CIVEN. Ce délai est de 2 mois en moyenne.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Coordination du travail gouvernemental	64 557 496 62 968 066	16 456 829 16 030 048		20 121 605 21 839 180		101 135 930 100 837 294	101 135 930
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	91 636 165 86 631 522	155 716 468 183 814 131	125 552 631 8 961 156	2 585 882 3 573 892	343 000	375 491 146 283 323 700	375 491 146
03 – Coordination de la politique européenne	13 113 612 11 837 258	3 480 078 3 794 715		625 000 625 000		17 218 690 16 256 973	17 218 690
10 – Soutien	47 671 556 46 054 363	40 019 640 40 661 119	5 644 360 4 623 792	9 728 368 12 110 902	1 500	103 063 924 103 451 677	104 625 393
11 – Stratégie et prospective	13 986 094 12 927 609	5 259 825 2 889 983	700 000	3 214 219 3 632 919		23 160 138 19 450 510	23 260 138
13 – Ordre de la Légion d'honneur		25 500 000 25 936 818			2 449 089 2 526 439	27 949 089 28 463 257	27 949 089
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 109 162 1 946 587	2 966 813 30 278 508	15 586 873	11 475 475 17 382 947		16 551 450 65 194 914	36 551 450
16 – Coordination de la politique numérique	16 733 840 16 177 527	27 886 572 39 160 233	1 958	121 000		44 620 412 55 460 717	44 920 412
Total des AE prévues en LFI	249 807 925	277 286 225	131 896 991	47 750 549	2 449 089	709 190 779	731 152 248
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+453 825		+48 606 487 (hors titre 2)			+49 060 312	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 457 316		+12 047 164 (hors titre 2)			+15 504 480	
Total des AE ouvertes	253 719 066		520 036 506 (hors titre 2)			773 755 571	
Total des AE consommées	238 542 932	342 565 554	29 173 779	59 285 839	2 870 939	672 439 043	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
01 – Coordination du travail gouvernemental	64 557 496 62 968 066	16 456 829 16 755 919		20 121 605 21 839 180		101 135 930 101 563 166	101 135 930
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	91 636 165 86 631 522	150 712 592 182 406 104	136 111 512 17 839 551	2 359 775 3 682 740	343 000	380 820 044 290 902 917	380 820 044
03 – Coordination de la politique européenne	13 113 612 11 837 258	3 480 078 3 831 082		625 000 625 000		17 218 690 16 293 340	17 218 690
10 – Soutien	47 671 556 46 054 363	66 446 110 69 912 338	4 152 280 3 349 814	9 728 368 12 088 102	1 500	127 998 314 131 406 116	129 559 783
11 – Stratégie et prospective	13 986 094 12 927 609	5 259 825 3 277 295	700 000	3 214 219 3 371 865		23 160 138 19 576 769	23 260 138
13 – Ordre de la Légion d'honneur		25 500 000 25 936 818			2 449 089 2 526 439	27 949 089 28 463 257	27 949 089

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 109 162 1 946 587	2 966 813 21 338 561	8 249 820	11 475 475 17 089 159		16 551 450 48 624 126	36 551 450
16 – Coordination de la politique numérique	16 733 840 16 177 527	28 310 572 29 940 507	706 879	242 022		45 044 412 47 066 935	45 344 412
Total des CP prévus en LFI	249 807 925	299 132 819	140 963 792	47 524 442	2 449 089	739 878 067	761 839 536
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+453 825		+48 606 487 (hors titre 2)			+49 060 312	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 457 316		+31 395 418 (hors titre 2)			+34 852 734	
Total des CP ouverts	253 719 066		570 072 047 (hors titre 2)			823 791 113	
Total des CP consommés	238 542 932	353 398 624	30 146 063	58 938 068	2 870 939	683 896 626	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Coordination du travail gouvernemental	63 087 498 59 335 383	16 326 717 39 630 193		18 901 525 22 901 378		98 315 740	98 315 740 121 866 954
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	86 304 380 78 982 620	153 596 504 152 413 838	143 763 141 39 807 318	4 406 639 2 947 139		388 070 664	388 070 664 274 150 916
03 – Coordination de la politique européenne	12 350 359 11 153 606	3 528 185 503 285		625 000 625 000		16 503 544	16 503 544 12 281 891
10 – Soutien	41 697 489 45 785 574	45 260 679 40 221 373	4 276 597 1 891 115	8 260 368 7 958 966		99 495 133	100 095 133 95 857 028
11 – Stratégie et prospective	13 927 246 13 544 838	8 344 183 4 222 385		2 935 541 2 828 048		25 206 970	25 306 970 20 595 270
13 – Ordre de la Légion d'honneur		25 400 000 25 094 574			2 549 089 2 116 205	27 949 089	27 949 089 27 210 779
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 107 628 1 790 316	2 902 385 15 220 285	3 277 328	11 592 232 13 746 709		16 602 245	36 602 245 34 034 638
16 – Coordination de la politique numérique	17 074 327 14 960 936	31 665 044 32 385 649	-187 288	635 678		48 739 371	49 489 371 47 794 975
Total des AE prévues en LFI	236 548 927	287 023 697	148 039 738	46 721 305	2 549 089	720 882 756	742 332 756
Total des AE consommées	225 553 273	309 691 582	44 788 473	51 642 918	2 116 205		633 792 451

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
01 – Coordination du travail gouvernemental	63 087 498 59 335 383	16 326 717 40 597 082		18 901 525 22 901 378		98 315 740	98 315 740 122 833 843
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	86 304 380 78 982 620	150 642 468 144 789 744	119 708 052 19 057 648	3 723 080 2 889 539		360 377 980	360 377 980 245 719 551
03 – Coordination de la politique européenne	12 350 359 11 153 606	3 528 185 439 340		625 000 625 000		16 503 544	16 503 544 12 217 946
10 – Soutien	41 697 489 45 785 574	63 880 126 70 447 910	2 991 540 1 922 798	8 260 368 8 197 091		116 829 523	117 429 523 126 353 374
11 – Stratégie et prospective	13 927 246 13 544 838	8 344 183 4 802 835		2 935 541 3 294 721		25 206 970	25 306 970 21 642 394
13 – Ordre de la Légion d'honneur		25 400 000 25 094 574			2 549 089 2 116 205	27 949 089	27 949 089 27 210 779
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 107 628 1 790 316	2 902 385 15 584 697	4 005 840	11 592 232 13 852 916		16 602 245	36 602 245 35 233 769
16 – Coordination de la politique numérique	17 074 327 14 960 936	28 503 044 67 270 766	147 522	183 983		45 577 371	46 327 371 82 563 208
Total des CP prévus en LFI	236 548 927	299 527 108	122 699 592	46 037 746	2 549 089	707 362 462	728 812 462
Total des CP consommés	225 553 273	369 026 949	25 133 809	51 944 628	2 116 205		673 774 864

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	225 553 273	249 807 925	238 542 932	225 553 273	249 807 925	238 542 932
Rémunérations d'activité	154 095 546	165 045 646	164 384 507	154 095 546	165 045 646	164 384 507
Cotisations et contributions sociales	67 994 219	80 591 210	70 999 215	67 994 219	80 591 210	70 999 215
Prestations sociales et allocations diverses	3 463 508	4 171 069	3 159 209	3 463 508	4 171 069	3 159 209
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	309 691 582	277 286 225	342 565 554	369 026 949	299 132 819	353 398 624
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	275 987 708	242 185 885	307 165 419	335 345 218	264 032 479	318 008 389
Subventions pour charges de service public	33 703 874	35 100 340	35 400 135	33 681 731	35 100 340	35 390 235
Titre 5 – Dépenses d'investissement	44 788 473	131 896 991	29 173 779	25 133 809	140 963 792	30 146 063
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 408 243	124 663 833	26 923 962	22 403 535	132 857 101	28 146 836
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 380 230	7 233 158	2 249 817	2 730 274	8 106 691	1 999 227
Titre 6 – Dépenses d'intervention	51 642 918	47 750 549	59 285 839	51 944 628	47 524 442	58 938 068
Transferts aux ménages	15 749 174	12 800 008	14 622 234	15 749 174	12 800 008	14 615 234
Transferts aux entreprises	30 557	0	43 250	33 433	0	43 250
Transferts aux collectivités territoriales	974 934	0	930 302	981 184	0	921 662
Transferts aux autres collectivités	34 888 254	34 950 541	43 690 054	35 180 838	34 724 434	43 357 923
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	2 116 205	2 449 089	2 870 939	2 116 205	2 449 089	2 870 939
Prêts et avances	0	0	1 500	0	0	1 500

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Dotations en fonds propres	2 116 205	2 449 089	2 869 439	2 116 205	2 449 089	2 869 439
Total hors FdC et AdP		709 190 779			739 878 067	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 911 141			+3 911 141	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+60 653 652			+80 001 905	
Total*	633 792 451	773 755 571	672 439 043	673 774 864	823 791 113	683 896 626

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	55 926		453 825	55 926		453 825
Autres natures de dépenses	59 560 800	21 961 469	48 606 487	59 560 800	21 961 469	48 606 487
Total	59 616 726	21 961 469	49 060 312	59 616 726	21 961 469	49 060 312

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022	3 839	18 497	3 839	18 497				
03/2022		96 205		96 205				
04/2022	1 811	4 226	1 811	4 226				
05/2022	842	20 934	842	20 934				
06/2022		41 457		41 457				
07/2022	1 711	91 293	1 711	91 293				
08/2022		7 710		7 710				
09/2022		22 500		22 500				
10/2022	144	8 296	144	8 296				
11/2022	22 793	53 183	22 793	53 183				
Total	31 140	364 301	31 140	364 301				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		6 671 452		6 671 452				
03/2022		6 128 473		6 128 473				
04/2022	81 122	5 902 701	81 122	5 902 701				
05/2022		3 826 742		3 826 742				
06/2022		2 138 690		2 138 690				
07/2022	23 310	6 434 754	23 310	6 434 754				
08/2022	9 975	3 065 200	9 975	3 065 200				
09/2022		189 794		189 794				
10/2022		4 854 839		4 854 839				
11/2022		384 362		384 362				
12/2022	308 277	6 979 140	308 277	6 979 140				
01/2023		1 734 569		1 734 569				
Total	422 685	48 310 715	422 685	48 310 715				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	176 400		176 400					
Total	176 400		176 400					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		4 888 288						
Total		4 888 288						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022	2 026 837	58 324 582	2 026 837	73 815 022				
Total	2 026 837	58 324 582	2 026 837	73 815 022				

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2022		31 645 256		34 023 828				
Total		31 645 256		34 023 828				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/07/2022						68 529		68 529
Total						68 529		68 529

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						7 480 513		7 480 513
Total						7 480 513		7 480 513

DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/03/2022		15 600 000		15 600 000				
19/07/2022		2 300 000		2 300 000				
Total		17 900 000		17 900 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	915 191	10 182 981	915 191	11 997 815				
27/06/2022						80 165 000		79 500 000
24/11/2022						7 367 012		8 884 763
02/12/2022	338 888		338 888			47 787		47 787
Total	1 254 079	10 182 981	1 254 079	11 997 815		87 579 799		88 432 550

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2022		755 000		755 000				
Total		755 000		755 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		7 480 513		7 480 513				
01/12/2022						24 069 144		18 663 697
Total		7 480 513		7 480 513		24 069 144		18 663 697

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	3 911 141	179 851 636	3 911 141	194 647 194		119 197 985		114 645 289

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)			
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
120143 Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : 215 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	2	1	2
120104 Exonération du traitement attaché à la légion d'honneur et à la médaille militaire Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2020 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1939 - Dernière modification : 1941 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-7°</i>	ε	ε	ε
Total	2	1	2

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination du travail gouvernemental	64 557 496 62 968 066	36 578 434 37 869 228	101 135 930 100 837 294	64 557 496 62 968 066	36 578 434 38 595 099	101 135 930 101 563 166
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	91 636 165 86 631 522	283 854 981 196 692 178	375 491 146 283 323 700	91 636 165 86 631 522	289 183 879 204 271 395	380 820 044 290 902 917
03 – Coordination de la politique européenne	13 113 612 11 837 258	4 105 078 4 419 715	17 218 690 16 256 973	13 113 612 11 837 258	4 105 078 4 456 082	17 218 690 16 293 340
10 – Soutien	47 671 556 46 054 363	55 392 368 57 397 313	104 625 393 103 451 677	47 671 556 46 054 363	80 326 758 85 351 753	129 559 783 131 406 116
11 – Stratégie et prospective	13 986 094 12 927 609	9 174 044 6 522 901	23 260 138 19 450 510	13 986 094 12 927 609	9 174 044 6 649 160	23 260 138 19 576 769
13 – Ordre de la Légion d'honneur		27 949 089 28 463 257	27 949 089 28 463 257		27 949 089 28 463 257	27 949 089 28 463 257
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 109 162 1 946 587	14 442 288 63 248 328	36 551 450 65 194 914	2 109 162 1 946 587	14 442 288 46 677 539	36 551 450 48 624 126
16 – Coordination de la politique numérique	16 733 840 16 177 527	27 886 572 39 283 190	44 920 412 55 460 717	16 733 840 16 177 527	28 310 572 30 889 408	45 344 412 47 066 935
Total des crédits prévus en LFI *	249 807 925	459 382 854	709 190 779	249 807 925	490 070 142	739 878 067
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 911 141	+60 653 652	+64 564 792	+3 911 141	+80 001 905	+83 913 046
Total des crédits ouverts	253 719 066	520 036 506	773 755 571	253 719 066	570 072 047	823 791 113
Total des crédits consommés	238 542 932	433 896 111	672 439 043	238 542 932	445 353 695	683 896 626
Crédits ouverts - crédits consommés	+15 176 134	+86 140 394	+101 316 528	+15 176 134	+124 718 353	+139 894 487

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 Justification au premier euro

Répartition par actions et sous-actions	Exécution 2022 (AE)					
	T2 AE=CP	T3	T5	T6	T7	Total
Programme 129						
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	62 968 066	16 030 047	0	21 839 180	0	100 837 294
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	31 943 840	1 818 082				33 761 922
Secrétariat général du Gouvernement	10 482 203			7 228 300		17 710 503
Service d'information du Gouvernement	6 285 460	13 370 590				19 656 050
Commissions rattachées aux services centraux	13 763 110					13 763 110
Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN)	493 453	841 375		14 610 880		15 945 708
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	86 631 522	183 814 131	8 961 156	3 573 892	343 000	283 323 700
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	72 253 921	63 324 410	6 430 093	3 573 892	343 000	145 925 316
Fonds spéciaux		101 259 770				101 259 770
Groupement interministériel de contrôle	14 377 601	19 229 951	2 531 063			36 138 614
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 837 258	3 794 715	0	625 000	0	16 256 973
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 837 258	3 794 715		625 000		16 256 973
Action 10 : Soutien	46 054 363	40 661 119	4 623 792	12 110 902	1 500	103 451 677
Direction des services administratifs et financiers	46 054 363	40 661 119	4 623 792	12 110 902	1 500	103 451 677
Action 11 : Stratégie et prospective	12 927 609	2 889 983	0	3 632 919	0	19 450 510
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	12 927 609	2 889 983		3 632 919		19 450 510
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	0	25 936 818	0	0	2 526 439	28 463 257
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur		25 936 818			2 526 439	28 463 257
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addict	1 946 587	30 278 508	15 586 873	17 382 947	0	65 194 914
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	1 946 587	30 278 508	15 586 873	17 382 947		65 194 914
Action 16 : Coordination de la politique numérique	16 177 527	39 160 233	1 958	121 000	0	55 460 717
Coordination de la politique numérique	16 177 527	39 160 233	1 958	121 000		55 460 717
Total	238 542 932	342 565 554	29 173 779	59 285 839	2 870 939	672 439 043
				433 896 111		

Répartition par actions et sous-actions	Exécution 2022 (CP)					
	T2	T3	T5	T6	T7	Total
	AE=CP					
Programme 129						
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	62 968 066	16 755 919	0	21 839 180	0	101 563 166
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	31 943 840	1 908 698				33 852 538
Secrétariat général du Gouvernement	10 482 203			7 228 300		17 710 503
Service d'information du Gouvernement	6 285 460	14 011 066				20 296 526
Commissions rattachées aux services centraux	13 763 110					13 763 110
Comité d'indemnisation des victimes d'essais nucléaires (CIVEN)	493 453	836 155		14 610 880		15 940 489
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	86 631 522	182 406 104	17 839 551	3 682 740	343 000	290 902 917
Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale	72 253 921	69 474 284	13 218 872	3 682 740	343 000	158 972 817
Fonds spéciaux		101 259 770				101 259 770
Groupement interministériel de contrôle	14 377 601	11 672 050	4 620 679			30 670 330
Action 03 : Coordination de la politique européenne	11 837 258	3 831 082	0	625 000	0	16 293 340
Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)	11 837 258	3 831 082		625 000		16 293 340
Action 10 : Soutien	46 054 363	69 912 338	3 349 814	12 088 102	1 500	131 406 116
Direction des services administratifs et financiers	46 054 363	69 912 338	3 349 814	12 088 102	1 500	131 406 116
Action 11 : Stratégie et prospective	12 927 609	3 277 295	0	3 371 865	0	19 576 769
Commissariat général à la stratégie et à la prospective et organismes associés	12 927 609	3 277 295	0	3 371 865	0	19 576 769
Action 13 : Ordre de la Légion d'honneur	0	25 936 818	0	0	2 526 439	28 463 257
Grande Chancellerie de la Légion d'honneur	0	25 936 818			2 526 439	28 463 257
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	1 946 587	21 338 561	8 249 820	17 089 159	0	48 624 126
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	1 946 587	21 338 561	8 249 820	17 089 159	0	48 624 126
Action 16 : Coordination de la politique numérique	16 177 527	29 940 507	706 879	242 022	0	47 066 935
Coordination de la politique numérique	16 177 527	29 940 507	706 879	242 022	0	47 066 935
Total	238 542 932	353 398 624	30 146 063	58 938 068	2 870 939	683 896 626
			445 353 695			

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	247 827 253	461 002 557	708 829 810	247 827 253	491 689 845	739 517 098
Amendements	+1 980 672	-1 619 703	+360 969	+1 980 672	-1 619 703	+360 969
LFI	249 807 925	459 382 854	709 190 779	249 807 925	490 070 142	739 878 067

Les crédits du programme 129 inscrits dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2022 s'élevaient à 708,83 M€ en AE et 739,52 M€ en CP, dont 247,83 M€ en AE et CP de crédits de titre 2. L'amendement gouvernemental n° 928 adopté en fin d'examen du PLF à l'Assemblée nationale a majoré les crédits de titre 2 de 1,98 M€ en AE et CP (au bénéfice du Haut conseil pour le climat et du secrétariat général pour l'investissement) et a minoré les crédits hors titre 2 de 1,62 M€ en AE et CP (en application du plan d'économies sur les achats de l'État). Le montant total de crédits inscrits sur le programme en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 s'élève ainsi à 709,19 M€ en AE et 739,88 M€ en CP, dont 249,81 M€ en AE et CP de titre 2.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue en 2022.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de titre 2 votés en LFI ont fait l'objet des mouvements suivants :

- Des reports des crédits de fonds de concours de 2021 sur 2022 :
 - 1,1 M€ - fonds de concours n° 1-2-00534 au bénéfice de la DINUM ;
 - 0,2 M€ - fonds de concours n° 1-1-00501 au bénéfice du SGMER ;
 - 0,7 M€ - fonds de concours n° 1-2-00562 au bénéfice du SGPI.
- Des rattachements d'attributions de produits et de fonds de concours :
 - 0,3 M€ - fonds de concours n° 1-2-00562 au bénéfice du SGPI ;
 - 0,1 M€ - fonds de concours n° 1-1-00501 au bénéfice du SGMER ;
 - 0,03 M€ - attributions de produits au bénéfice du CGSP.
- De transferts entrants :
 - 0,8 M€ de crédits HCAS en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numérique » à destination de la DINUM pour le financement de la rémunération d'agents à profils atypiques dédiés à l'innovation numérique, principalement affectés à la brigade d'intervention numérique ;
 - 0,2 M€ de crédits HCAS depuis le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour l'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais ;
 - 0,1 M€ de HCAS en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numérique » au bénéfice de la DINUM pour le défi « Magellan » (financement de trois *coaches* pour piloter le dispositif des entrepreneurs d'intérêt général ou EIG) ;
 - 0,1 M€, dont 0,03 M€ de CAS Pensions, en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » au profit de l'OSIIC ;
 - 0,1 M€, dont 0,02 M€ de CAS Pensions, depuis le programme 147 « Politique de la ville » pour compenser le coût d'une mise disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet à la politique de la ville ;
 - 0,1 M€, dont 0,02 M€ de CAS Pensions, depuis le programme 212 « Soutien de la politique de la défense », à destination du SGAE.
- D'un transfert sortant : -0,04 M€, dont -0,01 M€ de CAS Pensions, régularisant le transfert entrant au profit de l'OSIIC (transfert à mi-année).
- D'une ouverture de 0,2 M€ au titre du financement de mesures interministérielles (arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits).

Au terme de ces modifications, les crédits de titre 2 disponibles s'élevaient à 253,7 M€, dont 35,6 M€ de CAS Pensions.

Les crédits hors titre 2 votés en LFI ont fait l'objet des mouvements suivants :

- Des reports de crédits de l'exercice 2021 vers l'exercice 2022 pour un montant total de 94,86 M€ en AE et 107,84 M€ en CP, se décomposant comme suit :
 - report de 4,89 M€ d'AE affectées non-engagées (arrêté du 28 janvier 2022) ;
 - report de 58,32 M€ en AE et de 73,82 M€ en CP de fonds de concours (arrêté du 1^{er} février 2022) ;
 - report de 31,65 M€ en AE et 34,02 M€ en CP de crédits généraux (arrêté du 23 février 2022).

- Le rattachement de fonds de concours pour un montant total de 48,31 M€ en AE et CP, dont 45,49 M€ pour la MILDECA.
- Le rattachement d'attributions de produits pour un montant total de 0,36 M€ en AE et CP.
- L'annulation de 0,07 M€ en AE et CP de fonds de concours devenus sans objet (décret n° 2022-1007 du 15 juillet 2022 portant annulation de crédits).
- L'annulation de 7,48 M€ en AE et CP (décret d'avance n° 2022-512 du 7 avril 2022), crédits rétablis par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022.
- Le virement de 0,76 M€ en AE et CP en provenance du programme 424 « Financement des investissements stratégiques » pour le financement de la campagne de communication de France 2030 pour l'année 2022 (décret du 5 décembre 2022).
- La loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 a annulé 24,07 M€ en AE et 18,67 M€ en CP, incluant 17,44 M€ en AE et 18,67 M€ en CP de crédits mis en réserve à titre de précaution.
- Une ouverture de 17,9 M€ en AE et en CP depuis le programme 552 « Dépenses accidentelles et imprévisibles » (décrets des 4 avril et 25 juillet 2022).
- Les décrets portant transferts de crédits du 28 juin 2022 et du 25 novembre 2022 ont globalement diminué les crédits de 77,4 M€ en AE et 76,43 M€ en CP, soldes des mouvements suivants :
 - transferts sortants du BOP SGDSN de -93,53 M€ en AE et -94,38 M€ en CP essentiellement au titre des CTIM ;
 - transferts sortants du BOP Soutien de -27 k€ pour le financement de la plateforme de formation en ligne Mentor vers le programme 148 « Fonction publique », -21 k€ de régularisation d'un transfert vers le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » et -8,5 k€ du SG Mer vers le programme 178 « Préparation et emploi des forces » pour la Marine nationale ;
 - transfert sortant de 50 k€ du BOP SIG au titre de la participation au financement de la marque État employeur ;
 - transfert sortant du BOP DINUM de 309 k€ en AE et 409 k€ en CP au titre de refacturations de prestations de services informatiques à destination de plusieurs ministères ;
 - transferts entrants sur le BOP Soutien de 6 M€ en AE et en CP en provenance du programme 144 (article 56), de 300 k€ en provenance du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » dans le cadre d'une opération conjointe ANCT-DILCRAH et de 40 k€ en provenance du programme 144 dans le cadre d'une opération conjointe entre la Direction du renseignement militaire et l'Académie du renseignement ;
 - transferts entrants sur le BOP DINUM de 8,21 M€ en AE et 10,12 M€ en CP au titre de refacturations de prestations de services informatiques, dont 5,95 M€ en AE et 7,87 M€ en CP pour le financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE), 1,58 M€ en AE et en CP pour le financement de prestations du RIE, 647 k€ en AE et en CP pour le projet « démarches simplifiées » et 29 k€ pour le financement de formations d'ingénieurs des systèmes d'information et communication et les frais de prise en charge de la téléphonie de l'association Accueil des villes françaises ;
 - transfert entrant sur le BOP CGSP de 1 M€ en AE et en CP du programme 363 pour financer le comité d'évaluation du plan de relance ;
 - transfert entrant de 1 M€ en AE et en CP du programme 232 pour financer la campagne d'incitation au vote lors des élections de 2022.

Les crédits hors titre 2 disponibles sur le programme 129 s'élevaient en fin d'exercice 2022 à 520,04 M€ en AE et 570,07 M€ en CP.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 129 comprenait onze fonds de concours en 2022 :

- le fonds n° 12-1-1-499 « Contributions aux actions du Secrétariat général de la mer » (hors titre 2) à destination du BOP Soutien, abondé en 2022 de 1,46 M€ ;
- le fonds n° 12-1-1-501 « Contributions aux actions du Secrétariat général de la mer » à destination du BOP Soutien (titre 2), abondé en 2022 de 0,14 M€ ;
- le fonds n° 12-1-2-186 « Financement des dépenses du service d'information du Gouvernement liées à la communication relative à la transition numérique » (hors titre 2) à destination du BOP SIG ;
- le fonds n° 12-1-2-336 « Participation au projet VITAM (investissements d'avenir) » (hors titre 2) à destination du BOP DINUM ;
- le fonds n° 12-1-2-388 « Investissements d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » (hors titre 2) à destination des BOP DINUM et CGSP, abondé en 2022 de 0,07 M€ sur le BOP CGSP ;
- le fonds n° 12-1-2-523 « Participation du FIPHFP » (hors titre 2) à destination des BOP Soutien et DINUM, abondé en 2022 de 0,3 M€ sur le BOP DINUM ;
- le fonds n° 12-1-2-534 « Investissements d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique » (titre 2) à destination du BOP DINUM ;
- le fonds n° 12-1-2-544 « Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI » (hors titre 2) à destination du BOP Soutien, abondé en 2022 de 0,98 M€ ;
- le fonds n° 12-1-2-562 « Financement des grands défis – Directeurs de projets » (titre 2), abondé en 2022 de 0,28 M€ en 2022 à destination du BOP Soutien ;
- le fonds n° 12-1-2-673 « Participations diverses aux frais de déplacement liés aux interventions de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information » (hors titre 2), à destination du BOP SGDSN ;
- le fonds n° 12-1-2-864 « Produit des cessions de biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants » (hors titre 2) à destination du BOP MILDECA, abondé de 45,49 M€ en 2022.

Le programme 129 comprenait quatre dispositifs d'attributions de produits :

- 12-2-2-00057 « Produit des cessions des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales ». 27 k€ de T2 et 63 k€ HT2 en AE et CP ont été rattachés pour BOP CGSP en 2022 ;
- 12-2-2-00258 « Valorisation du patrimoine immatériel des services du Premier ministre ». 41 k€ HT2 en AE et CP ont été rattachés pour le BOP Soutien en 2022 ;
- 12-2-2-00719 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant aux services du Premier ministre ». 250 k€ HT2 en AE et CP ont été rattachés au BOP Soutien en 2022 ;
- 12-2-3-00029 « Produit des cessions, à des tiers situés hors métropole, des études réalisées par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales ». 4 k€ en T2 et 10 k€ HT2 en AE et CP ont été rattachés au BOP CGSP en 2022.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 249 040	17 436 205	18 685 245	1 249 040	18 663 697	19 912 737
Surgels	0	7 480 513	7 480 513	0	7 480 513	7 480 513
Dégels	0	0	0	0	0	0

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-7 480 513	-7 480 513	0	-7 480 513	-7 480 513
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	1 249 040	17 436 205	18 685 245	1 249 040	18 663 697	19 912 737

La mise en réserve initiale a été calculée sur la base de 0,5 % des crédits de titre 2 et de 4 % des crédits HT2, s'élevant ainsi à 1,25 M€ pour les crédits de titre 2, et de 17,44 M€ en AE et 18,66 M€ en CP pour les crédits hors titre 2.

Le taux de la réserve appliqué aux subventions pour charges de service public des opérateurs est pondéré selon les modalités fixées par circulaire de la direction du budget afin de tenir compte de la quote-part de ces SCSP dédiée aux dépenses de personnel.

Les crédits hors titre 2 mis en réserve ont été modifiés comme suit :

- 1,12 M€ en AE et CP ont été annulés par le décret n° 2022-512 du 7 avril 2022 portant ouverture et annulation de crédits à titre d'avance ;
- La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 a ouvert 1,12 M€ en AE et CP.

Concernant les crédits de titre 2, la réserve de précaution a été dégelée dans son intégralité.

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'est intervenu sur le programme 129 en 2022.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1134 – Catégorie A +	0,00	239,14	219,01	0,00	265,19	+46,18
1135 – Catégorie A	0,00	393,13	460,50	+3,00	750,52	+287,02
1136 – Catégorie B	0,00	197,12	333,06	+3,00	251,13	-84,93
1137 – Catégorie C	0,00	392,50	530,47	+2,00	309,68	-222,79
1138 – Contractuels	+1,00	1 525,74	1 328,51	0,00	1 151,93	-176,58
Total	+1,00	2 747,63	2 871,55	+8,00	2 728,45	-151,10

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1134 – Catégorie A +	0,00	+2,00	+27,64	-3,59	+2,00	-5,59

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1135 – Catégorie A	0,00	+1,00	+356,12	-2,73	+0,71	-3,44
1136 – Catégorie B	0,00	0,00	+43,48	+7,53	+4,79	+2,74
1137 – Catégorie C	0,00	-1,00	-56,11	-27,71	-3,28	-24,43
1138 – Contractuels	0,00	0,00	-449,56	+76,75	+30,68	+46,07
Total	0,00	+2,00	-78,43	+50,25	+34,90	+15,35

Le plafond d'emplois du programme 129 s'élevait à 2 819 ETPT en LFI 2022. Suite au changement de gouvernement et à la prise en charge de deux cabinets ministériels supplémentaires, le plafond d'emplois a été relevé de +52,5 ETPT par la seconde loi de finances rectificative.

Durant l'exercice 2022, huit transferts entrants sont intervenus :

- 5 ETPT pour l'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- 1 ETPT depuis le programme 152 « Gendarmerie nationale » au profit de l'Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés ;
- 1 ETPT au profit du SGAE, en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;
- 1 ETPT en compensation par le programme 147 « Politique de la ville » de la mise à disposition d'un délégué du préfet à la politique de la ville.

Pour l'année 2022, la consommation du plafond d'emplois constatée est de 2 728 ETPT, pour un plafond de 2 880 ETPT (après transferts et PLFR) soit une sous-consommation de 151 ETPT qui s'explique principalement par l'installation progressive des nouveaux cabinets et la réalisation tardive des recrutements.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1134 – Catégorie A +	53,80	2,00	5,47	52,00	0,00	6,50	-1,80	+5,00
1135 – Catégorie A	107,70	18,00	6,09	97,90	0,00	5,82	-9,80	+20,00
1136 – Catégorie B	72,80	6,00	5,32	74,00	0,00	5,00	+1,20	+14,00
1137 – Catégorie C	99,80	22,00	4,82	65,40	0,00	5,00	-34,40	-18,00
1138 – Contractuels	840,90	14,60	5,85	1 065,80	0,00	6,84	+224,90	+86,00
Total	1 175,00	62,60		1 355,10	0,00		+180,10	+107,00

Le schéma d'emplois 2022 du programme 129 arbitré en LFI 2022 s'élève à +134 ETP, dont +107 ETP en PLF 2022 et +27 ETP ajoutés par amendement au PLF (+25 ETP pour le SGPI et +2 ETP pour le Haut conseil pour le climat). Il a été porté à +245 ETP en lettre plafond du 8 août 2022 afin de tenir compte des conséquences du changement de Gouvernement et notamment du rattachement à la Première ministre de deux cabinets ministériels supplémentaires.

Le schéma d'emplois réalisé en 2022 s'élève à +180 ETP (hors transferts).

Cette sous-exécution de 65 ETP par rapport à la LFI 2022, s'explique principalement par :

- la sous-réalisation du schéma d'emplois par les cabinets (-20 ETP) liée à la constitution progressive de ceux-ci ;
- les retards dans la montée en puissance de certaines entités (-31 ETP), en particulier le SGPI (notamment l'Agence de l'innovation en santé) et la DIESE ;
- une sous-exécution du schéma d'emplois par la DSAF (-7,1 ETP) ;
- la sous-réalisation par le SGG de son schéma d'emplois (-6 ETP) du fait de départs intervenus en fin de gestion.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	2 819,05	2 728,45	+2,00	0,00	-78,43	+50,25	+34,90	+15,35
Total	2 819,05	2 728,45	+2,00	0,00	-78,43	+50,25	+34,90	+15,35

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	+107,00	2 910,90
Total	+107,00	2 910,90

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination du travail gouvernemental	686,00	662,35
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	1 109,00	1 042,72
03 – Coordination de la politique européenne	148,00	143,93
10 – Soutien	529,05	559,22
11 – Stratégie et prospective	139,00	129,07
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	19,00	18,66
16 – Coordination de la politique numérique	189,00	172,50
Total	2 819,05	2 728,45
Transferts en gestion		+8,00

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

L'effectif rémunéré par le programme est composé à 54 % d'agents contractuels. Ces derniers exercent majoritairement leurs fonctions dans les métiers pour lesquels il n'existe pas de filière spécifique au sein de la fonction publique, notamment pour les métiers de la communication, de la publication et de l'informatique de haut niveau.

Intitulé	Nombre d'ETPT
Programme n°129 : Coordination du travail gouvernemental	
Action 01 : Coordination du travail gouvernemental	662
Cabinet du Premier ministre et ministres rattachés	344
Secrétariat général du Gouvernement	109
Service d'information du Gouvernement	85
Commissions rattachées aux services centraux	117
Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN)	8
Action 02 : Coordination de la sécurité et de la défense	1 043
Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	849
Groupement interministériel de contrôle	194
Action 03 : Coordination de la politique européenne	144
Secrétariat général pour les affaires européennes	144
Action 10 : Soutien	559
Direction des services administratifs et financiers	559
Action 11 : Stratégie et prospective	129
Commissariat général à la stratégie et à la prospective	129
Action 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives	19
Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDECA)	19
Action 16 : Modernisation de l'action publique	173
Direction interministérielle du numérique	173
TOTAL	2 728

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
88,00	1,26	0,57

La dépense de titre 2 pour les apprentis en 2022 est de 1,26 M€ pour le programme 129. La dépense hors titre 2 est estimée à 6 500 € par apprenti, soit un total de 0,6 M€.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans le volet « Performance ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	154 095 546	165 045 646	164 384 507
Cotisations et contributions sociales	67 994 219	80 591 210	70 999 215
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	30 351 541	35 594 101	30 418 870
– Civils (y.c. ATI)	26 167 659	30 670 173	25 990 197
– Militaires	4 183 882	4 923 928	4 428 673
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	37 642 678	44 997 109	40 580 345
Prestations sociales et allocations diverses	3 463 508	4 171 069	3 159 209
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	225 553 273	249 807 925	238 542 932
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	195 201 732	214 213 824	208 124 062
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 26 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 4,4 M€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2022 est de 1,84 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	194,91
Exécution 2021 hors CAS Pensions	195,20
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,18
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,47
– GIPA	-0,06
– Indemnisation des jours de CET	-0,42
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	8,04
EAP schéma d'emplois 2021	2,93
Schéma d'emplois 2022	5,12
Mesures catégorielles	2,07
Mesures générales	2,33
Rebasage de la GIPA	0,19
Variation du point de la fonction publique	2,13
Mesures bas salaires	0,01
GVT solde	1,58
GVT positif	2,29

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
GVT négatif	-0,71
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,50
Indemnisation des jours de CET	0,46
Mesures de restructurations	0,04
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-1,32
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,40
Autres variations	-0,92
Total	208,12

L'exécution du tire 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2021 est de 195,2 M€.

Les principaux facteurs d'évolution de ce socle ont été les suivants :

- l'impact des mesures de transfert et de périmètre est de +0,18 M€ ;
- la catégorie « débasage/rebasage dépenses reconductibles », correspond à l'indemnisation des jours de compte épargne-temps (CET) au titre de l'année 2021 (-0,5 M€) et au débasage de la GIPA versée en 2021 (-0,02 M€) ;
- l'impact du schéma d'emplois est de +8 M€, dont +2,9 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 et +5,1 M€ correspondant au schéma d'emplois 2022 ;
- le montant des mesures catégorielles est de +2,1 M€ ;
- l'impact de la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice sur les rémunérations est de +2,1 M€ ;
- le montant des mesures générales (hors revalorisation du point d'indice) est de +0,2 M€ et correspond au rebasage de la GIPA et aux mesures bas salaire ;
- le rebasage des dépenses au profil atypique – hors GIPA (+0,5 M€) correspondant à l'indemnisation des jours de CET et aux mesures de restructuration ;
- le solde du GVT est positif (+1,6 M€) ;
- le montant des autres variations des dépenses de personnels (-1,3 M€) correspond notamment à la variation des prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 et des dépenses hors PSOP.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1134 – Catégorie A +	94 314	141 109	110 645	76 406	97 982	88 376
1135 – Catégorie A	63 805	87 582	69 473	51 905	60 085	56 983
1136 – Catégorie B	44 198	65 662	46 731	36 064	41 387	38 205
1137 – Catégorie C	39 340	60 236	42 445	31 853	38 572	34 484
1138 – Contractuels	51 316	72 629	46 649	38 642	52 847	35 193

Les coûts moyens par catégorie ventilés ci-dessus ne comprennent que les agents payés sans ordonnancement préalable (PSOP).

Le recrutement de profils spécialisés et plus expérimentés explique que les coûts d'entrée des contractuels soient supérieurs aux coûts de sortie.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						681 115	681 115
SGDSN : Resculptage de la grille de catégorie C et bonification d'ancienneté agents de catégorie C		C	Adjoint administratif	01-2022	12	6 073	6 073
RDV salarial : convergence ratio pro-pro catégories B et C		B, C	Secrétaire administratif et adjoint administratif	01-2022	12	263 062	263 062
SGDSN : Convergence ratio pro-pro catégories B et C		B, C	Secrétaire administratif et adjoint administratif	01-2022	12	20 349	20 349
Revalorisation de la grille des catégories C+ et bonification d'ancienneté des agents de cat C		C	Adjoint administratif	01-2022	12	391 631	391 631
Mesures indemnitaires						1 389 118	1 389 118
SGDSN : Filière administrative - convergence indemnitaire		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	64 214	64 214
SGDSN : Allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage »		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	27 000	27 000
Mesure de résorption des écarts de rémunération femmes/hommes		A,B, C	Tous Corps	01-2022	12	100 000	100 000
SGDSN : Revalorisations indemnitaires dites "structurelles"		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	472 058	472 058
RDV salarial : allocation forfaitaire "maîtres d'apprentissage"		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	39 000	39 000
Mesure en faveur des administrateurs civils hors SGDSN		A+	Administrateurs civils	01-2022	12	245 035	245 035
Mesures en faveur des fonctionnaires (dont barème RIFSEEP) hors SGDSN		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	284 156	284 156
SGDSN : Ecoles		A, B, C	Tous Corps	01-2022	12	790	790
SGDSN : Haute Fonction Publique - volet indemnitaire (IP)		A+	Administrateurs civils	01-2022	12	156 865	156 865
Total						2 070 233	2 070 233

Le montant des mesures catégorielles exécuté en 2022 pour le programme 129 est de +2,07 M€. Il intègre notamment les mesures interministérielles arbitrées par le Gouvernement, dans le cadre des « conférences salariales » et de la réforme de la haute fonction publique.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		1 768 291		1 768 291
Famille, vacances		310 250		310 250
Mutuelles, associations		36 342		36 342
Prévention / secours		68 816		68 816
Autres		239 474		239 474
Total		2 423 173		2 423 173

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

FRANCECONNECT PHASE II

FranceConnect est un mécanisme d'identification et d'authentification des usagers pour l'accès aux services publics numériques. Il apporte de la simplicité, l'utilisateur ayant aussi la possibilité via FranceConnect de maîtriser les données personnelles échangées le concernant. L'État, les collectivités territoriales ainsi que les opérateurs, bénéficient d'un système universel efficace qui offre simultanément rationalisation et innovation dans la manière de concevoir de nouveaux services publics numériques.

FranceConnect s'inscrit dans une démarche globale baptisée « État plate-forme ». L'ensemble du projet a fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 17 septembre 2014. Les objectifs ont été confirmés par le Premier ministre à l'occasion de la remise du rapport du Conseil national du numérique le 18 juin 2015. Ce projet fait également l'objet de l'engagement n° 17 du « Plan d'action pour une action publique transparente et collaborative » du Gouvernement signé et remis par le Président de la République le 16 juillet 2015 au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO).

Un premier projet lancé en 2014 a permis la mise en place de FranceConnect Particulier, inauguré à l'été 2016, qui offre la possibilité aux usagers français de se connecter aux services en ligne de plusieurs administrations en utilisant les mêmes identifiants. Il a également permis de réaliser des prototypes de l'extension de FranceConnect sur de nouveaux périmètres pour les entreprises (FranceConnect Entreprise) et pour les agents publics (FranceConnect Agent).

A la suite de ce premier projet « FranceConnect », un projet « FranceConnect phase II » a démarré en 2018. Les principaux objectifs en sont les suivants :

- développement et industrialisation d'échanges de données entre administrations utilisant FranceConnect pour recueillir le consentement de l'utilisateur ;
- ouverture maîtrisée de FranceConnect au secteur privé ;
- intégration de schémas d'authentification plus forts afin de permettre de nouveaux usages de FranceConnect (état-civil, procuration électorale, lutte anti-blanchiment, etc.) ;
- développement et industrialisation de FranceConnect Agent ;
- développement et industrialisation de FranceConnect Entreprise ;
- ouverture et montée en puissance des maisons France Services dans le cadre du projet AidantsConnect.

FranceConnect n'est plus suivi en grand projet du top 50 depuis 2022. Le projet en tant que tel ne s'arrête pas et continue à être financé et opéré par la DINUM, à l'instar du RIE.

Année de lancement du projet	2017
Financement	0129-16
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès / Identification & Authentification

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,63	3,45	3,80	4,30	3,80	4,87	1,00	1,33	4,60	2,40	0,00	1,81	0,00	0,00	16,83	16,83
Titre 2	0,90	0,90	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2,40	2,40
Total	5,53	4,35	4,30	4,80	4,30	5,37	1,50	1,83	5,10	2,90	0,00	1,81	0,00	0,00	19,23	19,23

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	7,93	19,23	+142,50 %
Durée totale en mois	36	60	+66,67 %

En 2018, la phase I de FranceConnect a pris fin tandis qu'intervenaient les premières dépenses pour FranceConnect phase II. En 2022, FranceConnect a fait l'objet de 4,6 M€ de dépenses en AE et 2,4 M€ en CP, soit une forte augmentation par rapport à la prévision de 2022 sur le HT2 (+3,6 M€ en AE et +1,07 M€ en CP).

L'accélération de l'utilisation de FranceConnect s'est poursuivie, passant de 17 millions d'utilisateurs à l'été 2020 à 27 millions d'utilisateurs à l'été 2021. FranceConnect phase II a permis de dépasser fin 2022 la cible de 30 millions d'utilisateurs puisque plus de 40 millions s'y sont connectés fin 2022.

Pour les « fournisseurs de services » (administrations proposant les services en ligne intégrant FranceConnect), les économies sont potentiellement de trois types :

1. ils délèguent aux fournisseurs d'identité la gestion de l'authentification des usagers ;
2. avec les échanges de données sécurisés par FranceConnect, ils améliorent la collecte et le traitement des pièces justificatives et données demandées aux usagers dans leurs démarches en ligne ;
3. ils évitent, *via* la garantie donnée par l'authentification des usagers, d'imposer à ces derniers de se présenter au guichet (réduisant les coûts liés à ces présentations au guichet *via* une dématérialisation plus forte des échanges).

Ces gains sont répartis entre toutes les administrations (FranceConnect est utilisé à l'été 2021 par 990 « fournisseurs de services »). Ils sont donc difficilement chiffrables mais, à titre d'exemple, l'intégration de FranceConnect sur le seul service en ligne de consultation du solde de points du permis de conduire a permis d'éviter des milliers de présentations au guichet, et d'envois de codes confidentiels par lettre recommandée.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 520 036 506	CP ouverts en 2022 * (P1) 570 072 047
AE engagées en 2022 (E2) 433 896 111	CP consommés en 2022 (P2) 445 353 695
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 2 038 373	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 144 637 536
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 84 102 021	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 300 716 159

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 412 463 685				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 323 803				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 412 787 488	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 144 637 536	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 268 149 952
AE engagées en 2022 (E2) 433 896 111	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 300 716 159	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 133 179 952
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 401 329 905
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 150 382 049
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 250 947 856

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Consommation sur engagements antérieurs

Les CP consommés sur engagements antérieurs à 2022 (soit 144,6 M€) relèvent principalement :

- de la direction des services administratifs et financiers, pour le paiement de l'opération immobilière Ségur-Fontenoy ;
- du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale pour plusieurs opérations immobilières ;
- de la direction interministérielle du numérique pour la mise en œuvre du réseau interministériel de l'État (RIE).

Engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2022

Le montant des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 s'élève à 401,33 M€ Ces restes à payer correspondent essentiellement aux éléments suivants :

- pour le loyer du bâtiment Ségur-Fontenoy : 220 M€. Ce montant correspond principalement aux décaissements futurs relatifs au bâtiment (370 M€ ont été engagés en 2013 et doivent être décaissés jusqu'en 2029) ;
- pour le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) : 96,9 M€. Ce montant correspond à plusieurs engagements immobiliers (loyers pour le nouveau service à compétence nationale VIGINUM, la Tour Mercure, le Campus Cyber et l'implantation de l'ANSSI à Rennes). Il comprend également plusieurs conventions pluriannuelles de recherche ou d'investissements et de financements dans le fonctionnement des services ou la maintenance corrective d'équipement, principalement dans le domaine des installations techniques, réseaux et systèmes d'information et de communication sécurisés interministériels et gouvernementaux ;
- pour la direction des services administratifs et financiers : 23,5 M€. Ce montant correspond principalement à plusieurs engagements pluriannuels de fonctions support, notamment logistique (fluides, nettoyage...) et informatique ;
- pour la Direction interministérielle du numérique (DINUM) : 27,6 M€. Ce montant correspond principalement à l'accroissement des activités de la DINUM et à la montée en capacité des infrastructures et des systèmes d'information déployés (développement et résilience du RIE, projet TECH.GOUV, développement du département ISO pour le déploiement d'infrastructures THD, renouvellement des systèmes de sécurité) ;
- pour la Mission interministérielle de la lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) : 29 M€. Ce montant correspond principalement à des conventions de recherche pluriannuelles ainsi qu'au décalage d'activité induit par les modalités spécifiques d'utilisation du fonds de concours qui lui est rattaché.

Justification par action

ACTION

01 – Coordination du travail gouvernemental

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Coordination du travail gouvernemental	64 557 496	36 578 434	101 135 930	64 557 496	36 578 434	101 135 930
	62 968 066	37 869 228	100 837 294	62 968 066	38 595 099	101 563 166

L'action 01 du programme porte les moyens de plusieurs structures rattachées à la Première ministre :

- son cabinet et ceux des ministres délégués et secrétaires d'État qui lui sont rattachés ;
- le secrétariat général du Gouvernement ;
- le service d'information du Gouvernement ;
- diverses commissions et structures, telles le secrétariat général de la mer, l'académie du renseignement, la commission supérieure de codification et plusieurs commissions consultatives ;
- le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	23 719	0	81 234
Total	0	23 719	0	81 234

En cours de gestion 2021, le Service d'information du Gouvernement a reçu 10,7 M€ en AE et CP par décret de transfert depuis la mission « Plan de relance » au titre d'actions de communication relatives au plan France Relance. 10 M€ en AE et 9,95 M€ en CP ont été consommés en 2021 et le solde des crédits (0,7 M€ en AE et 0,75 M€ en CP) a été reporté. En 2022, le SIG a finalisé les engagements juridiques liés à ce plan (consommation de 0,02 M€ en AE et 0,08 M€ en CP en 2022). La dépense totale sur 2021 et 2022 s'est ainsi élevée à 10 027 921 € en AE et CP. Le solde des AE (0,67 M€) a été annulé en fin de gestion 2022, et le solde des CP sera annulé en loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année (0,67 M€).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 557 496	62 968 066	64 557 496	62 968 066

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Rémunérations d'activité	43 931 379	45 463 309	43 931 379	45 463 309
Cotisations et contributions sociales	19 652 061	17 232 598	19 652 061	17 232 598
Prestations sociales et allocations diverses	974 056	272 160	974 056	272 160
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	16 456 829	16 030 048	16 456 829	16 755 919
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 456 829	16 030 048	16 456 829	16 755 919
Titre 6 : Dépenses d'intervention	20 121 605	21 839 180	20 121 605	21 839 180
Transferts aux ménages	12 800 008	14 610 880	12 800 008	14 610 880
Transferts aux autres collectivités	7 321 597	7 228 300	7 321 597	7 228 300
Total	101 135 930	100 837 294	101 135 930	101 563 166

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Intendance** (1,82 M€ en AE et 1,91 M€ en CP)

Les dépenses de l'intendance de la Première ministre (achats de produits alimentaires et non-alimentaires, recours à des personnels intérimaires de restauration, etc.) ont été inférieures à la prévision en raison du changement de gouvernement qui a temporairement ralenti voire interrompu l'activité de l'intendance de la Première ministre.

Service d'information du Gouvernement (13,37 M€ en AE et 14,01 M€ en CP)

Bénéficiant de 19,3 M€ en AE et 18,9 M€ en CP après mouvements en gestion, le SIG a consommé 14,3 M€ en AE et 14 M€ en CP, soit un taux de consommation de 74 % en AE et CP.

Néanmoins, cette vision agrégée et globale ne permet pas d'avoir une vision représentative et fidèle de l'activité du SIG, car la consommation des crédits affectés à l'accessibilité dont l'emploi est fléché (UO spécifique du BOP) est à la seule main des ministères.

En effet, cette mission, confiée au SIG en janvier 2021, a nécessité la mise en place d'un réseau et la passation de marchés dédiés entraînant mécaniquement une consommation progressive sur l'exercice précédent. De plus, la période de réserve républicaine précédent les élections de 2022 a limité la communication des ministères pendant de nombreux mois.

Ainsi, il apparaît plus pertinent d'afficher la consommation par UO des crédits du BOP qui s'élève au 31 décembre 2022 à (hors retraits d'engagements survenus en 2022) :

- 13,2 M€ en AE et 12,7 M€ en CP sur l'UO SIG, soit des taux de consommation respectifs de 96 % et 98 % ;
- 1,1 M€ en AE et 1,3 M€ en CP sur l'UO Accessibilité, soit des taux de consommation respectifs de 19 % et 22 %.

En conséquence, pour les crédits pour lesquels il est pleinement ordonnateur, le SIG affiche une consommation en adéquation avec la dotation annuelle confiée, qui se décompose comme suit :

- actions de communication : 6,3 M€ en AE et 6,5 M€ en CP (conception, la production et la diffusion des dispositifs de communication tels que l'incitation au vote ou l'égalité femmes hommes) ;
- analyse de l'évolution de l'opinion publique et des contenus des médias : 4,3 M€ en AE et 4,0 M€ en CP (suivi de la compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité, de l'action et de la communication

gouvernementale et des sujets de société au moyen d'études, de sondages, de veille et d'analyse des médias traditionnels ou des réseaux sociaux) ;

- service applicatifs / gouvernance numérique : 1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP (digitalisation et modernisation de la communication gouvernementale : référencement, développement numériques, mesures d'audience des sites internet...);
- actions transversales de communication : 1,2 M€ en AE et 1,0 M€ en CP pour diverses dépenses de communication (licences, gestion de la crise...).

CIVEN (0,84 M€ en AE et CP)

Les crédits de fonctionnement consommés par le CIVEN (0,84 M€ en AE et CP) comprennent :

- les règlements des frais de justice et des intérêts moratoires ;
- l'organisation des missions d'expertise médicale en Polynésie française (les nouvelles demandes émanent pour près de 70 % de résidents polynésiens) ;
- les dépenses informatiques ;
- les dépenses liées à l'organisation des séances du comité ;
- les frais de fonctionnement et de logistique remboursés aux Services de la Première ministre.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Subventions accordés par la Première ministre (7,2 M€ en AE et CP)

Les dépenses d'intervention se sont élevées à 7,2 M€ en AE et en CP. Elles recouvrent essentiellement les subventions accordées par la Première ministre aux fondations et associations œuvrant en faveur des droits de l'Homme ou au développement de la citoyenneté, pour lesquelles la consommation s'est élevée à 7,17 M€, ainsi que la subvention versée à l'association francophone des autorités de protection des données personnelles pour le compte de la commission nationale de l'informatique et des libertés (0,04 M€).

CIVEN (14,6 M€ en AE et CP)

Les dépenses d'intervention du CIVEN se sont élevées à 14,61 M€ en AE et CP. La dépense est fonction du nombre de demandes déposées, des offres d'indemnisation proposées par le Comité ainsi que des décisions de justice faisant suite à des contentieux engagés par les demandeurs et condamnant le CIVEN à indemniser. L'écart du montant consommé à la LFI a été couvert par la réserve pour aléas de gestion constituée au niveau du programme.

Le CIVEN constate une augmentation des demandes d'indemnisation (328 demandes déposées en 2022 contre 217 en 2021). Cette augmentation résulte de la mise en place d'une équipe en Polynésie française ayant pour mission d'aider les demandeurs à accomplir leurs démarches visant la reconnaissance du statut de victime des essais nucléaires français et d'indemnisation.

Par ailleurs, le Conseil constitutionnel, par sa décision du 10 décembre 2021, a déclaré l'article 57 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2021 contraire à la constitution de 1958. Cette décision a eu un impact fort sur l'activité du comité par la reconnaissance d'une soixantaine de cas comme victime des essais nucléaires. Le CIVEN a diligenté les expertises médicales et une trentaine de dossiers de ce vivier restent à indemniser sur l'exercice 2023.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

ACTION**02 – Coordination de la sécurité et de la défense**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Coordination de la sécurité et de la défense	91 636 165	283 854 981	375 491 146	91 636 165	289 183 879	380 820 044
	86 631 522	196 692 178	283 323 700	86 631 522	204 271 395	290 902 917

L'action 02 regroupe les dépenses du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), du Groupement interministériel de contrôle (GIC) et les fonds spéciaux.

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Le SGDSN, dont les missions sont définies aux articles R*1122-5, R*1122-8 et R*1132-1 à R*1132-6 du code de la défense, intervient dans les domaines suivants :

- coordination interministérielle ;
- planification de gestion de crise ;
- transmissions gouvernementales ;
- sécurité des systèmes d'information ;
- protection de la démocratie contre les ingérences numériques étrangères ;
- coordination technologique ;
- coordination des enseignements de défense et de sécurité ;
- coordination du renseignement, en appui du coordonnateur national du renseignement et de la lutte anti-terroriste.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux financent diverses actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de la Nation.

Groupement interministériel de contrôle

Le groupement interministériel de contrôle (GIC), rattaché à la Première ministre, est un service à compétence nationale chargé de centraliser les demandes d'autorisations pour la mise en œuvre de techniques de renseignement émises par les services.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	91 636 165	86 631 522	91 636 165	86 631 522
Rémunérations d'activité	57 119 261	59 678 906	57 119 261	59 678 906
Cotisations et contributions sociales	33 072 790	25 986 846	33 072 790	25 986 846

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	1 444 114	965 771	1 444 114	965 771
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	155 716 468	183 814 131	150 712 592	182 406 104
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	148 682 941	176 901 863	143 679 065	175 493 736
Subventions pour charges de service public	7 033 527	6 912 268	7 033 527	6 912 368
Titre 5 : Dépenses d'investissement	125 552 631	8 961 156	136 111 512	17 839 551
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	118 319 473	7 529 986	128 004 821	16 267 862
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 233 158	1 431 170	8 106 691	1 571 689
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 585 882	3 573 892	2 359 775	3 682 740
Transferts aux autres collectivités	2 585 882	3 573 892	2 359 775	3 682 740
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		343 000		343 000
Dotations en fonds propres		343 000		343 000
Total	375 491 146	283 323 700	380 820 044	290 902 917

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (hors GIC)

Les dépenses de fonctionnement du SGDSN, y compris la subvention pour charges de service public versée à l'IHEDN mais hors GIC, se sont élevées à 63,3 M€ en AE et 69,5 M€ en CP en 2022. Ces crédits correspondent aux principales dépenses suivantes :

Pilotage national de la politique de sécurité des systèmes d'information : 15,3 M€ en AE et 12,3 M€ en CP

- 8,7 M€ en AE et 7,3 M€ en CP ont permis le financement de dépenses de logiciels et d'abonnements à des services de veille et d'analyse technique des menaces (vulnérabilités de logiciels, codes malveillants) pour le centre opérationnel de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), ainsi qu'à la mise en œuvre d'une plate-forme d'échange par le centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques. Cela comprend les achats de matériels, logiciels, plateformes et les prestations (audits, outils de collecte de données, base de connaissances, externalisation etc.) relatives à la connaissance, l'anticipation, la détection et les réponses à incidents ;
- 3,4 M€ en AE et 2,8 M€ en CP ont été consacrés à la politique d'expertise scientifique et technique, ainsi qu'au développement des produits de sécurité. Cela concerne les études préalables au développement de produits de sécurité informatique, la participation à des groupes de travail internationaux, mais également l'achat globalisé de produits ou de licences au profit de l'administration, tous ministères confondus ;
- 0,3 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ont financé la coordination territoriale de l'ANSSI, ses relations internationales ainsi que la participation de cette dernière à des séminaires et événements en vue de diffuser les messages d'information à un public élargi ;
- 2,9 M€ en AE et 2 M€ en CP ont été consacrés à l'écosystème SSI et aux transferts de compétences SSI.

Communication électroniques sécurisées de l'État : 16,2 M€ en AE et 20,1 M€ en CP

- 10,7 M€ en AE et 12,9 M€ en CP ont servi au fonctionnement des systèmes d'information sécurisés. Cela regroupe l'achat de matériels réseaux, de matériels de sécurité (pare-feu notamment), de postes de travail et de petits matériels. Cela couvre également les dépenses pour le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information et le transfert de compétences nécessaires à leur utilisation ;
- 4,6 M€ en AE et 5,8 M€ en CP ont couvert le fonctionnement des liaisons officielles. Il s'agit du financement du maintien en conditions opérationnelles et de l'achat de petits équipements pour les réseaux dédiés aux

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

hautes autorités de l'État ou aux liaisons internationales. À cela s'ajoutent, notamment, les moyens sécurisés de communication interministérielle, les crédits destinés au financement du réseau télécom gouvernemental et au soutien et à l'exploitation de systèmes d'information ;

- 0,9 M€ en AE et 1,4 M€ en CP ont été consacrés aux contrats télécom et audiovisuels du SGDSN. Cela inclut notamment les lignes internet, les liaisons louées, les lignes téléphoniques fixes, les abonnements TV, les lignes analogiques, les lignes TEOREM et les abonnements RIE et l'accès Orange pour Osiris.

Coordination interministérielle de défense et sécurité nationale : 4,5 M€ en AE et 4,8 M€ en CP

- 2,3 M€ en AE et 2,8 M€ en CP correspondent au financement de programmes interministériels de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (NRBC-E), ainsi que d'autres programmes liés à la lutte contre le terrorisme, la sécurité dans les transports (terre, air et mer), au réseau gouvernemental d'alerte ou encore à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (études, développement de technologies de sécurité...). Ces crédits couvrent également les dépenses de professionnalisation des acteurs de la gestion de crise et d'organisation d'exercices nationaux de simulation de crise destinés à renforcer la capacité de l'État au plus haut niveau à gérer les crises majeures ;
- 2,2 M€ en AE et 2 M€ en CP ont permis de soutenir l'activité de VIGINUM et la mise en œuvre de son socle technique.

Fonctionnement courant immobilier : 12,5 M€ en AE et 18,4 M€ en CP

- Ces crédits ont financé les dépenses immobilières des sites de l'Hôtel national des Invalides, de la Tour Mercure, du fort du Mont-Valérien et de la zone de stockage de Pantin. Les dépenses recouvrent les loyers, charges, taxes, dépenses d'énergie et de fluides, ainsi que les services aux bâtiments comme la maintenance multi technique, la sécurité ou le nettoyage.

Fonctionnement courant de la structure : 7,9 M€ d'AE et 6,9 M€ en CP

- Ces dépenses couvrent les frais de mission, de formation, de rémunération des personnels temporaires, d'action sociale, d'équipement et de documentation, ainsi que les dépenses de bureautique non spécifique et de télécommunications courantes pour l'ensemble des agents du SGDSN.

Subventions pour charges de service public : 6,9 M€ en AE et en CP

En 2022, la subvention pour charges de service public attribuée à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) s'est élevée à 6,9 M€ en AE et en CP. L'écart à la prévision de la LFI (7 M€) s'explique par la prise en compte de l'application des taux de réserves à hauteur de 4 % pour les crédits HT2 et de 0,5 % pour la part des crédits de personnels.

2. Fonds spéciaux

Le financement d'actions liées à la sécurité extérieure et intérieure de l'État s'est élevé à 101,26 M€ en AE et en CP.

3. Groupement interministériel de contrôle

Les dépenses de fonctionnement du Groupement interministériel de contrôle se sont élevées à 19,23 M€ en AE et 11,67 M€ en CP pour 2022 :

- 5,1 M€ d'AE et 1,4 M€ CP pour les dépenses de support immobilier (charges immobilières, services aux bâtiments, fluides, taxes et travaux immobiliers) des différentes implantations du GIC ;
- 2,8 M€ d'AE et 1 M€ de CP pour le fonctionnement courant de la structure (dépenses d'équipement, de transports et déplacements, de formation, d'action sociale, documentation et gratifications ou vacations pour des personnels temporaires) ;

- 0,7 M€ d'AE et en CP pour le support informatique et télécommunications (postes de travail, solutions d'impression et télécommunications individuelles) ;
- 10,6 M€ d'AE et 8,5 M€ de CP pour des dépenses métiers : l'acquisition ou le renouvellement de licences, l'acquisition et la maintenance d'équipements informatiques et l'accompagnement par des prestataires sur des projets informatiques complexes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (hors GIC)

Les dépenses d'investissement du SGDSN hors GIC pour 2022 se sont élevées à 6,43 M€ en AE et 13,22 M€ en CP et correspondent, notamment, aux dépenses suivantes :

- Pilotage national de la politique de SSI : 1,6 M€ en AE et 1,9 M€ en CP (financement des produits et des services, logiciels et services de sécurité, pour les usages de l'ANSSI et des administrations que l'agence soutient) ;
- Communication électroniques sécurisées de l'État : 4,4 M€ en AE et 3 M€ en CP (équipement et développement des moyens de communication électroniques sécurisés, et investissements du SGDSN dans ses propres capacités informatiques) ;
- Parc immobilier : 0,2 M€ en AE et 8 M€ en CP (ces CP ont été dévolus à l'acquisition de la future emprise de l'ANSSI à Rennes prévue pour répondre aux besoins de l'agence dont les effectifs et les missions sont croissants et 0,2 M€ en AE ont été engagés en lien avec des travaux immobiliers) ;
- Coordination interministérielle de défense et sécurité nationale : 0,15 M€ en AE et 0,16 M€ en CP (acquisition de moyens de lutte contre la menace nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive, NRBC-E) ;
- Fonctionnement courant de la structure : 0,08 M€ en AE et 0,1 M€ en CP (notamment pour l'acquisition de véhicules pour 0,06 M€ en AE et 0,05 M€ en CP).

2. Groupement interministériel de contrôle

Les dépenses d'investissement du GIC en 2022 se sont élevées à 2,5 M€ en AE et 4,6 M€ en CP, réparties comme suit :

- des dépenses pour immobilisations corporelles à hauteur de 1,2 M€ en AE et 3,2 M€ en CP qui concernent notamment l'achat d'équipements pour la réalisation d'un système de développement et de recette, l'extension des réseaux informatiques et l'équipement d'un centre de données (*datacenter*) dans le nouveau site ;
- des dépenses pour immobilisations incorporelles pour 1,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP. Ces dernières se rattachent notamment aux projets de sécurisation des systèmes d'information, ainsi qu'aux évolutions apportées au cadre réglementaire depuis 2015.

La différence entre les prévisions de la LFI et l'exécution pour le SGDSN et le GIC s'explique majoritairement par des dépenses initialement prévues en titre 5 mais finalement exécutées en titre 3 (13,2 M€ en AE et 8,2 M€ en CP), ainsi que par des transferts de crédits sortants (93,5 M€ en AE et 94,4 M€ en CP) :

- 89 M€ en AE et CP ont été transférés pour financer des projets interministériels liés à la défense et à la sécurité nationale dans le cadre des capacités techniques interministérielles ;
- 4,5 M€ en AE et 5,4 M€ en CP ont été transférés vers d'autres périmètres ministériels (ministères des Armées et de l'intérieur essentiellement) au titre de la contribution financière du SGDSN au développement de projets en faveur de la défense et de la sécurité nationale, et notamment dans le domaine de la caractérisation de la menace.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

DÉPENSES D'INTERVENTION**Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale**

En 2022, les dépenses d'intervention du SGDSN (3,6 M€ d'AE et 3,7 M€ de CP) sont intégralement constituées de transferts aux autres collectivités, notamment des dotations à des GIP et des subventions à des associations.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale**

Au début de l'année 2022, il a été décidé d'octroyer à l'IHEDN une subvention d'investissement sous forme de dotation en fonds propres, d'un montant de 343 k€ en AE et CP, correspondant au soutien par la tutelle du projet de transformation numérique de l'Institut non programmé lors de la pré-notification de la subvention en octobre 2021.

ACTION**03 – Coordination de la politique européenne**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Coordination de la politique européenne	13 113 612	4 105 078	17 218 690	13 113 612	4 105 078	17 218 690
	11 837 258	4 419 715	16 256 973	11 837 258	4 456 082	16 293 340

Cette action regroupe les crédits du secrétariat général des affaires européennes (SGAE), service de la Première ministre chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes et les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le SGAE est également compétent pour connaître des questions traitées dans le cadre d'autres institutions ou organisations internationales, lorsqu'elles relèvent de la compétence communautaire et font, à ce titre, l'objet d'une coordination communautaire (Organisation mondiale du commerce – OMC –, Cnuced etc.).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 113 612	11 837 258	13 113 612	11 837 258
Rémunérations d'activité	8 944 174	7 781 171	8 944 174	7 781 171
Cotisations et contributions sociales	3 956 382	3 988 611	3 956 382	3 988 611
Prestations sociales et allocations diverses	213 056	67 475	213 056	67 475
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 480 078	3 794 715	3 480 078	3 831 082
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 480 078	3 794 715	3 480 078	3 831 082
Titre 6 : Dépenses d'intervention	625 000	625 000	625 000	625 000
Transferts aux autres collectivités	625 000	625 000	625 000	625 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	17 218 690	16 256 973	17 218 690	16 293 340

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement du SGAE se sont élevées à 3,79 M€ en AE et 3,83 M€ en CP en 2022. L'écart à la prévision de la LFI s'explique principalement par la hausse conséquente de la participation financière de la France aux frais d'interprétation des réunions du Conseil et de ses instances. Cela fait notamment suite à un volume élevé des interprétations demandées par les autorités françaises au premier semestre 2022, dans le cadre de la promotion de l'usage du français lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (du 1^{er} janvier au 30 juin 2022).

DÉPENSES D'INTERVENTION :

Les dépenses d'intervention du SGAE correspondent à une subvention de 0,63 M€ au Groupement d'intérêt économique « Toute l'Europe », qui met en œuvre le site internet *touteleurope.eu*, site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne, dont la mission principale consiste à expliquer l'Union européenne au grand public.

ACTION

10 – Soutien

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Soutien	47 671 556	56 953 837	104 625 393	47 671 556	81 888 227	129 559 783
	46 054 363	57 397 313	103 451 677	46 054 363	85 351 753	131 406 116

La direction des services administratifs et financiers de la Première ministre (DSAF) exerce les missions d'administration générale destinées à fournir les moyens de leur fonctionnement à la Première ministre et aux membres du Gouvernement placés auprès d'elle, à leurs cabinets, aux services de la Première ministre et aux autorités qui lui sont budgétairement rattachées, sous réserve de leurs attributions.

La DSAF assure le soutien, notamment administratif, de la Première ministre et de son cabinet et assure la fonction de soutien des services rattachés à la Première ministre dans les domaines suivants :

- stratégie et gestion des ressources humaines ;
- programmation budgétaire, gestion financière et comptable et commande publique ;
- stratégie et gestion immobilière ;
- gestion des moyens de fonctionnement et d'équipement ;
- pilotage des systèmes d'information et de communication ;
- documentation.

Cette direction peut se voir confier l'animation, la coordination et le pilotage opérationnel de la mise en œuvre de politiques et de projets qui intéressent plusieurs services et autorités budgétairement rattachés à la Première ministre.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Elle identifie et met en œuvre les projets de modernisation et de mutualisation des fonctions transversales. Elle propose et met en œuvre une stratégie de développement durable des services de la Première ministre.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	47 671 556	46 054 363	47 671 556	46 054 363
Rémunérations d'activité	32 236 551	29 590 620	32 236 551	29 590 620
Cotisations et contributions sociales	14 205 472	14 826 435	14 205 472	14 826 435
Prestations sociales et allocations diverses	1 229 533	1 637 309	1 229 533	1 637 309
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	41 581 109	40 661 119	68 007 579	69 912 338
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	41 581 109	40 672 619	68 007 579	69 912 338
Subventions pour charges de service public		-11 500		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 644 360	4 623 792	4 152 280	3 349 814
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 644 360	4 563 639	4 152 280	3 022 249
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		60 154		327 565
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 728 368	12 110 902	9 728 368	12 088 102
Transferts aux ménages		9 500		2 500
Transferts aux entreprises		5 000		5 000
Transferts aux collectivités territoriales		115 710		115 710
Transferts aux autres collectivités	9 728 368	11 980 692	9 728 368	11 964 892
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 500		1 500
Prêts et avances		1 500		1 500
Total	104 625 393	103 451 677	129 559 783	131 406 116

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**1. Dépenses immobilières du site Ségur-Fontenoy (3,1 M€ en AE et 30,5 M€ en CP)**

Ces dépenses comprennent le loyer, les charges et les taxes payées à la Société de valorisation foncière et immobilière (SOVAFIM). En 2022, elles se sont élevées à 25,7 M€ en CP, soit -4 % par rapport à la prévision 2022. Comme chaque année, le remboursement par la DILA de sa quote-part de loyer et charges est venu atténuer cette dépense pour un montant de 1,6 M€ en AE et en CP.

Les dépenses de fonctionnement courant du site Ségur-Fontenoy s'élèvent à 4,7 M€ en AE et 4,8 M€ en CP (soit +1,3 M€ en AE et -0,3 M€ en CP par rapport à la prévision).

Le poste relatif aux dépenses de fluides est le seul sur lequel une augmentation a été constatée avec une consommation de 2,4 M€ en AE et 1 M€ en CP. L'augmentation de 2 M€ en AE tient du fait de la conjoncture sur les prix de l'énergie et l'engagement d'un nouveau marché.

Les autres principaux postes de dépense sont le gardiennage, l'accueil, le nettoyage et la sécurité incendie (1,6 M€ en AE et 3 M€ en CP).

2. Dépenses immobilières des autres sites (6,4 M€ en AE et 7,2 M€ en CP)

Loyers privés : 0,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP. La baisse par rapport au PAP 2022 s'explique par le renoncement à une prise à bail pour laquelle 1,5 M€ était prévu et l'absence de souscription à une assurance pour les biens immobiliers à hauteur de 0,3 M€.

Dépenses immobilières et frais liés aux bâtiments : 6,1 M€ en AE et 6,6 M€ en CP. Les principales dépenses couvrent le gardiennage et l'accueil (2,1 M€ en AE et 2,2 M€ en CP), les fluides (1,7 M€ en AE et 1,1 M€ en CP), l'entretien immobilier (1,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) et le nettoyage (0,9 M€ en CP).

3. Dépenses de fonctionnement (4,6 M€ en AE et en CP)

Les dépenses de fonctionnement courant affichent une augmentation de 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, justifiée notamment par des dépenses en assistances pour maîtrise d'ouvrage (AMO), des locations de salles, ainsi que des conventions de remboursement ponctuelles de gestion passées avec d'autres ministères pour des prestations logistiques et de fonctionnement.

4. Dépenses informatiques et de télécommunication (13,6 M€ en AE et 14,8 M€ en CP)

Les principales dépenses informatiques et de télécommunication financent les projets informatiques (5,6 M€ en AE et 6,5 M€ en CP), les coûts d'hébergement externe et les coûts d'exploitations des sites web (3,3 M€ en AE et 2,4 M€ en CP), les dépenses en matériels réseaux et maintenances d'infrastructures (1 M€ en AE et 1,8 M€ en CP), les dépenses d'acquisition de licences et les maintenances associées (0,9 M€ en AE et en CP) ainsi que les dépenses de téléphonie (0,6 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

L'écart à la prévision (+1,1 M€ en AE et +2,7 M€ en CP) est en grande partie compensé par de moindres dépenses d'investissement. La hausse en CP correspond principalement à la réalisation des prestations relatives au projet de refonte du câblage des sites historiques engagé en 2021.

5. Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP)

Ces dépenses, qui ont permis la montée en puissance de la DIESE, correspondent notamment :

- à des actions de formation et d'accompagnement au bénéfice des cadres dirigeants, du programme dédié aux cadres supérieurs (1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP), dont le Cycle des hautes études de service public, la formation dédiée « Talentueuses » et diverses autres formations visant à renforcer les compétences managériales des cadres de direction et des cadres dirigeants, centrées sur des actions de coachings et des séminaires managériaux. Ces actions comprennent également les dispositifs mis en place par la DIESE pour animer les réseaux des délégations ministérielles à l'encadrement supérieur ;
- un dispositif d'aide au recrutement au profit des autorités de nominations et d'assistance à l'évaluation des profils de cadres identifiés (0,4 M€ en AE et 0,3 en CP).

6. Gestion des ressources humaines (3,4 M€ en AE et 3,1 M€ en CP)

Les dépenses associées à la gestion des ressources humaines comprennent :

- la formation (dont les frais liés à l'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires) : 1,3 M€ en AE et 1 M€ en CP ;
- l'action sociale (dont l'action sociale pour le site de Ségur Fontenoy) : 1,3 M€ en AE et 1,2 M€ en CP ;
- l'accompagnement à la mobilité : 0,4 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- les activités juridiques et les expertises : 0,3 M€ en AE et en CP ;

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

- diverses dépenses : 0,1 M€ en AE et en CP.

7. Dépenses de documentation (1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP)

Le centre de documentation des services de la Première ministre propose des prestations documentaires à tous les organismes présents sur le site Ségur-Fontenoy et à leurs agents. Ses dépenses s'élèvent à 1,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP pour l'année 2022.

8. Dépenses du Défenseur des droits (1,8 M€ en AE et 2,1 M€ en CP)

Les dépenses du Défenseur des droits imputées sur le programme 129 concernent :

- les frais de déplacements, de représentation et de séminaires (0,7 M€ en AE et en CP) ;
- la formation, la restauration collective, l'action sociale et la santé (0,5 M€ en AE et en CP) ;
- les dépenses informatiques (0,6 M€ en AE et 0,9 M€ en CP) justifiées par la livraison des postes de travail commandés fin 2021 par le Défenseur des Droits.

9. Autres dépenses (5 M€ en AE et 5,2 M€ en CP)

Frais de déplacements et transports : 3 M€ en AE et 3 M€ en CP

Ce poste de dépense intègre notamment le coût des vols gouvernementaux, pour un montant de 0,9 M€ faisant l'objet de remboursements auprès du ministère des Armées. Le montant global est en augmentation par rapport à 2021 en raison de la fin de la crise sanitaire et de la forte reprise des déplacements professionnels, notamment à compter du second semestre.

Frais de représentation : 0,5 M€ en AE et 1 M€ en CP

Le niveau de dépenses est en augmentation (environ +20 % par rapport à la consommation de CP constatée en 2021) en raison de la fin des restrictions sanitaires et de l'élargissement du périmètre de soutien qui compte dorénavant six cabinet ministériels.

Prestations de services et études : 1 M€ en AE et 0,7 M€ en CP

Ces dépenses correspondent principalement à des formations et à des commandes de prestations intellectuelles exécutés essentiellement dans le cadre des fonds de concours pilotés par le Secrétariat général pour l'investissement.

Séminaires, événementiel, actions de communication et autres dépenses de soutien : 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,6 M€ en AE et 3,3 M€ en CP, réparties comme suit :

Schéma directeur immobilier : 2,7 M€ en AE et 1,7 M€ en CP (-0,7 M€ en AE et -0,2 M€ en CP par rapport à la prévision initiale). Certaines opérations programmées ont été reportées à 2023 ou suspendues.

Achats de véhicules : 1,4 M€ en AE et 1 M€ en CP (+1,1 M€ en AE et +0,8 M€ en CP). La hausse des dépenses est liée à l'élargissement du périmètre, au verdissement du parc de véhicules, ainsi qu'au remplacement de la voiture blindée pour la Première ministre (livrée en 2023).

Informatique : 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP (-1,5 M€ en AE et -1,3 M€ en CP). Les dépenses d'investissements ont été moins importantes que prévues, certaines acquisitions de matériels et de licences, pour les projets les plus importants, ayant déjà été effectuées en 2021.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 12,1 M€ en AE et CP, réparties ainsi :

- 5,6 M€ de subventions accordées par la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine antiLGBT (DILCRAH) ;
- 3,9 M€ au titre du financement des appels à projets locaux, validés par la DILCRAH, en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine antiLGBT. Le versement de ces subventions a été assuré par les préfetures de départements ;
- 1,2 M€ versés à l'institut français des relations internationales (IFRI) ;
- 0,2 M€ versés à l'institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) ;
- 0,1 M€ versés à la fondation pour la recherches stratégiques (FRS) ;
- 1,1 M€ versés par le secrétariat général de la mer (fonds de concours) dans le cadre des accords européens « IRAMAR » « WESTMOPOCO » et « CISEALERT », ainsi que pour le prix de thèse de « l'économie bleue ».

FONDS DE CONCOURS

Trois fonds de concours ont porté des dépenses en 2022 :

- 1-1-00499 « Contributions aux actions du SGMer » : 1,3 M€ en AE et en CP ;
- 1-2-00544 « Financement des contre-expertises, des grands défis et coordination de la stratégie nationale du PIA 4 par le SGPI » : 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;
- 1-2-00523 « Participation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au renforcement des mesures d'insertion » : 0,04 M€ en AE et 0,02 M€ en CP.

ACTION

11 – Stratégie et prospective

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Stratégie et prospective	13 986 094	9 274 044	23 260 138	13 986 094	9 274 044	23 260 138
	12 927 609	6 522 901	19 450 510	12 927 609	6 649 160	19 576 769

L'action 11 porte les crédits de France Stratégie, nom d'usage du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), organisme de d'étude, de prospective et de concertation placé auprès de la Première ministre créé par le décret n° 2013-333 du 22 avril 2013. France Stratégie est à la fois un outil de concertation au service du débat social et citoyen et un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif. France Stratégie est également chargé de coordonner un réseau de sept organismes : le Conseil d'analyse économique (CAE), le Conseil d'orientation des retraites (COR), le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS) et le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Les huit organismes du réseau qu'anime France Stratégie font partie du périmètre budgétaire de l'action 11 « Stratégie et prospective ».

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Depuis 2019, France Stratégie assure également le soutien logistique, la gestion financière ainsi que la gestion des ressources humaines du Haut conseil pour le climat (HCC), organisme indépendant placé auprès de la Première ministre installé par le Président de la République le 27 novembre 2018 et officiellement créé par le décret n° 2019-439 du 14 mai 2019.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	331 419	0	151 305
Total	0	331 419	0	151 305

En 2022, le BOP CGSP a été abondé de 1 M€ en AE et CP par transfert depuis le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance », pour financer les dépenses d'études commandées par le comité en charge de l'évaluation du plan de relance.

276 k€ ont été engagés pour des appels à projets de recherche et 55 k€ pour des prestations d'enquêtes. Sur les 331 k€ engagés, 151 k€ ont été payés. Le solde sera réglé en 2023, à la livraison des rapports d'étude par les équipes de recherche.

Toutes les études n'ayant pu être lancées en 2022, de nouveaux projets seront lancés en 2023. Ces projets seront financés grâce au reliquat non encore consommé des crédits issus du transfert (report vers 2023).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	13 986 094	12 927 609	13 986 094	12 927 609
Rémunérations d'activité	9 799 767	9 164 885	9 799 767	9 164 885
Cotisations et contributions sociales	3 960 892	3 615 838	3 960 892	3 615 838
Prestations sociales et allocations diverses	225 435	146 886	225 435	146 886
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 359 825	2 889 983	5 359 825	3 277 295
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 359 825	2 889 983	5 359 825	3 277 295
Titre 5 : Dépenses d'investissement	700 000		700 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	700 000		700 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 214 219	3 632 919	3 214 219	3 371 865
Transferts aux autres collectivités	3 214 219	3 632 919	3 214 219	3 371 865
Total	23 260 138	19 450 510	23 260 138	19 576 769

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de France Stratégie et des organismes associés précités s'élèvent à 2,89 M€ en AE et à 3,28 M€ en CP.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- pilotage et gestion de la logistique : 0,9 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- études et travaux de recherche : 0,05 M€ en AE et 0,6 M€ en CP ;
- pilotage et gestion des ressources humaines : 1,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- actions de communication : 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- services bureautiques et d'infrastructures : 0,35 M€ en AE et 0,4 € en CP.

L'écart entre la prévision et la réalisation 2022 s'explique par :

- des projets d'étude déclarés infructueux ou qui n'ont pu être réalisés et seront reportés sur 2023 ;
- des opérations de régularisation qui sont venues atténuer les dépenses à hauteur de 0,3 M€ en AE et CP et qui correspondent à la participation financière de différentes entités aux projets de recherche menés par France Stratégie et les entités de son réseau ;
- le report en 2023 du projet de refonte du site internet de France Stratégie des crédits prévus à cette effet (150 k€) ;
- des crédits obtenus par transfert entrant du programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance » pour financer les dépenses d'études commandées par le comité d'évaluation du Plan France Relance qui n'ont pu être intégralement utilisés (voir *supra*).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée. Les crédits reçus en 2022 pour financer le projet de relocalisation de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) sont reportés en dépenses de fonctionnement compte tenu de l'évolution du projet, l'hypothèse de l'acquisition d'un bien immobilier ayant été abandonnée.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention de France Stratégie et des organismes associés se sont élevées à 3,63 M€ en AE et 3,37 M€ en CP en 2022. Elles correspondent :

- au versement de la subvention versée à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) pour un montant de 2,7 M€ en AE et CP ;
- au financement de projets de recherche menés par des organismes de recherche pour un montant de 0,9 M€ en AE et 0,7 € en CP.

FONDS DE CONCOURS/ATTRIBUTION DE PRODUITS :

En ce qui concerne les crédits hors titre 2 d'attributions de produits, 0,07 M€ ont été engagés au titre des dépenses de fonctionnement :

- 0,05 M€ pour des renouvellements de licences et abonnements informatiques ;
- 0,02 M€ au titre d'une convention de mise à disposition contre remboursement en titre 3.

Sur ces engagements, 0,04 M€ en CP ont été réglés.

La majeure partie des crédits de fonds de concours hors titre 2 a été engagée au titre des études (85 k€ en AE et 45 k€ en CP).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

ACTION

13 – Ordre de la Légion d'honneur

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Ordre de la Légion d'honneur		27 949 089	27 949 089		27 949 089	27 949 089
		28 463 257	28 463 257		28 463 257	28 463 257

L'action de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur est détaillée dans la partie « Opérateurs » du présent projet annuel de performance.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 500 000	25 936 818	25 500 000	25 936 818
Subventions pour charges de service public	25 500 000	25 936 818	25 500 000	25 936 818
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 449 089	2 526 439	2 449 089	2 526 439
Dotations en fonds propres	2 449 089	2 526 439	2 449 089	2 526 439
Total	27 949 089	28 463 257	27 949 089	28 463 257

ACTION

15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives	2 109 162	34 442 288	36 551 450	2 109 162	34 442 288	36 551 450
	1 946 587	63 248 328	65 194 914	1 946 587	46 677 539	48 624 126

Cette action porte également les crédits du fonds de concours « Produits des cessions des biens confisqués dans le cadre de la lutte contre les produits stupéfiants », dit « fonds de concours drogue » (1-2-00864) qui reçoit les produits de la vente après jugement des biens des trafiquants saisis et confisqués. La MILDECA redistribue ces crédits, selon une clef de répartition actée en réunion interministérielle en 2007, aux ministères de l'intérieur, de la justice et des finances (direction générale des douanes et droits indirects), dits « ministères régaliens », en vue de financer des projets en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants ; 10 % des crédits sont alloués à des actions de prévention pilotées par la MILDECA.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 109 162	1 946 587	2 109 162	1 946 587
Rémunérations d'activité	1 436 407	1 290 010	1 436 407	1 290 010
Cotisations et contributions sociales	641 190	649 469	641 190	649 469
Prestations sociales et allocations diverses	31 565	7 107	31 565	7 107
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 966 813	30 278 508	2 966 813	21 338 561
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	400 000	27 715 959	400 000	18 797 512
Subventions pour charges de service public	2 566 813	2 562 549	2 566 813	2 541 049
Titre 5 : Dépenses d'investissement		15 586 873		8 249 820
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		14 830 337		8 177 866
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		756 536		71 954
Titre 6 : Dépenses d'intervention	31 475 475	17 382 947	31 475 475	17 089 159
Transferts aux ménages	20 000 000	1 854	20 000 000	1 854
Transferts aux entreprises		38 250		38 250
Transferts aux collectivités territoriales		814 592		805 952
Transferts aux autres collectivités	11 475 475	16 528 251	11 475 475	16 243 103
Total	36 551 450	65 194 914	36 551 450	48 624 126

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (30,28 M€ en AE et 21,34 M€ en CP) recouvrent, d'une part, les dépenses de fonctionnement de la MILDECA (400 k€ en AE et CP) et les subventions qu'elle verse à l'OFDT, et d'autre part, les engagements et liquidations effectués par les ministères de la justice, de l'intérieur et des douanes sur leurs parts du fonds de concours « drogues » (FDC).

Les autres achats et prestations des ministères bénéficiaires du FDC imputés dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel » ne peuvent être connus et, par conséquent estimés en montants, lors des travaux préparatoires de la JPE en année n-1. En effet, les projets pour l'année à venir ne sont ni recensés ni validés à l'été, ce qui empêche de programmer leur coût en AE et CP. L'écart entre la prévision et la consommation effective reste donc substantiel, à l'instar des précédents exercices budgétaires, dans cette catégorie de dépenses mais uniquement sur la part des crédits FDC.

Plus précisément, les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels réalisées en 2022 pour 27,7 M€ en AE et 18,7 M€ en CP correspondent aux achats effectués par les ministères régaliens à partir de leurs parts du FDC. Ces projets proposés par les ministères au mois de février de l'année de gestion sont ensuite validés par le président de la MILDECA pour une mise en œuvre dès la parution de l'arrêté de reports des crédits.

Il est rappelé que l'imputation budgétaire relève de la seule compétence du ministère gestionnaire des crédits sans que la MILDECA ne puisse intervenir à l'exception des écritures correctives sollicitées en cas d'erreurs sur le domaine fonctionnel. Par ailleurs, selon la nature des achats, la valeur unitaire des marchandises et les règles d'amortissement en vigueur, les dépenses sont soit imputées en fonctionnement courant, soit en investissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La MILDECA ne procède à aucune opération d'investissement en propre, ce qui explique la prévision de consommation nulle en LFI. Les dépenses constatées (15,87 M€ en AE et 8,25 M€ en CP) sont réalisées par les ministères bénéficiaires du fonds de concours lors de l'acquisition de certains matériels informatiques ou de véhicules automobiles.

La prévision de ce poste de dépenses ne peut donc être réalisée avec exactitude compte tenu des facteurs de consommation maîtrisés intégralement par les ministères bénéficiaires du fonds de concours, du choix de la répartition des achats aux imputations budgétaires réellement effectuées.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention (17,38 M€ en AE et 17,09 M€ en CP) recouvrent l'ensemble des subventions allouées aux préfetures (dotation annuelle de 8,6 M€ en AE et CP) ainsi que les projets financés par la MILDECA.

Lors du PLF 2022, les crédits prévisionnels du FDC (20 M€) ont été répartis par convention dans la rubrique « transfert aux ménages », mais ces crédits concernent principalement les catégories dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement.

Le montant indiqué dans les rubriques « collectivités territoriales » et « autres collectivités » ont trait aux subventions allouées aux communes et intercommunalités. Ces conventions sont financées soit sur la LFI soit sur le fonds de concours « drogues ».

FONDS DE CONCOURS

Concernant la mécanique de la répartition des produits tirés de la cession des biens des malfaiteurs :

Chaque année, après publication au Journal officiel de l'arrêté de report, les crédits rattachés au fonds de concours « drogues » de l'année précédente sont mis à disposition de la MILDECA. Tous les ministères bénéficiaires de ce fonds de concours gèrent une unité opérationnelle dédiée sur le BOP MILDECA où les crédits sont mis à leur disposition après validation par le président de la MILDECA des projets pour lesquels ils seront mobilisés.

Les crédits sont répartis de la manière suivante : 35 % pour la police nationale, 25 % pour la gendarmerie nationale, 10 % pour les douanes, 20 % pour le ministère de la justice et 10 % pour des actions de prévention pilotées par la MILDECA.

La MILDECA veille ainsi tout au long de l'exercice budgétaire à l'exécution des crédits alloués à chaque ministère : elle suit dès leur création les engagements juridiques jusqu'à leur liquidation effective, échange périodiquement avec les ministères sur l'avancée des projets, lors de réunions bilatérales et de comités de pilotage, et rend compte de l'utilisation des crédits du fonds de concours à travers un bilan détaillé transmis au Parlement chaque été.

L'utilisation par la MILDECA de ses fonds de concours et le calendrier associé :

L'écart global entre le prévisionnel et le réalisé tient au fait que le montant du fonds de concours « drogues » a été très important sur la gestion 2022 (52,7 M€ rattachés en 2021 et mis à disposition de la MILDECA en 2022 après report). Les crédits ont été mis à disposition des ministères bénéficiaires début mars 2022.

Les crédits du fonds de concours drogues permettent aux ministères bénéficiaires, ainsi qu'à la MILDECA, principalement de renforcer les moyens de la lutte contre le trafic de stupéfiants (80 % des crédits), en dotant les forces de sécurité intérieure et la justice des équipements nécessaires, de favoriser la coopération internationale en matière de lutte contre les trafics, de prévenir les consommations à risque et la récidive des personnes placées sous-

main de justice, de susciter et soutenir des projets de prévention des conduites addictives liées aux drogues dans différents milieux de vie.

Un bilan annuel détaillé de l'utilisation de ces crédits est transmis au Parlement durant l'été.

ACTION

16 – Coordination de la politique numérique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Coordination de la politique numérique	16 733 840	28 186 572	44 920 412	16 733 840	28 610 572	45 344 412
	16 177 527	39 283 190	55 460 717	16 177 527	30 889 408	47 066 935

L'action 16 porte les crédits de la direction interministérielle du numérique (DINUM), direction créée par décret du 25 octobre 2019 qui a pris la suite de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

La DINUM accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le Gouvernement, et développe des services et ressources partagés comme le réseau interministériel de l'État, FranceConnect, *data.gouv.fr* ou *api.gouv.fr*. Par ailleurs, elle pilote, avec l'appui des ministères, le programme interministériel TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	2 519 192	0	298 800
Total	0	2 519 192	0	298 800

L'action 16 du programme 129 a bénéficié en 2021 d'un transfert depuis le programme 363 de la mission « Plan de relance » à hauteur de 3,3 M€ en AE et CP pour contribuer au financement du projet « Résilience RIE » (lancé par réunion interministérielle du 28 avril 2020 sur la fin de vie du réseau téléphonique de très haute résilience Rimbaud et le durcissement du réseau interministériel de l'État).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	16 733 840	16 177 527	16 733 840	16 177 527
Rémunérations d'activité	11 578 107	11 415 606	11 578 107	11 415 606

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	5 102 423	4 699 418	5 102 423	4 699 418
Prestations sociales et allocations diverses	53 310	62 502	53 310	62 502
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 186 572	39 160 233	28 610 572	29 940 507
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 186 572	39 160 233	28 610 572	29 940 507
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 958		706 879
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		0		678 860
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 958		28 019
Titre 6 : Dépenses d'intervention		121 000		242 022
Transferts aux autres collectivités		121 000		242 022
Total	44 920 412	55 460 717	45 344 412	47 066 935

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la DINUM, fonds de concours inclus, s'élèvent à 39,2 M€ en AE et 29,9 M€ en CP. Elles sont réparties comme suit :

- 39 M€ en AE et 29,5 M€ en CP hors fonds de concours ;
- 0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP sur fonds de concours.

L'écart à la LFI est dû aux crédits reportés depuis l'exercice 2021, ainsi qu'aux crédits transférés par les différents ministères en cours de gestion et qui ne sont pas consommés dans l'année.

Dépenses de fonctionnement hors fonds de concours (39 M€ en AE et 29,5 M€ en CP)

Entités	AE en M€	CP en M€
TECH.GOUV	13,5	9,8
Hors TECH.GOUV	25,5	19,7
<i>Dont département « Performance des Services Numériques »</i>	5,5	3,6
<i>Dont département « ÉTALAB »</i>	1,8	1,7
<i>Dont département « Infrastructures et Service Opérés » (ISO)</i>	18	14,2
<i>Dont département « Secrétariat Général »</i>	0,2	0,2
TOTAL	39	29,5

La consommation du programme TECH.GOUV s'élève à 13,5 M€ en AE et 9,8 M€ en CP. Elle correspond aux projets suivants :

- DATA (Plateformes d'échanges de données comme APIEntreprise et *api.gouv.fr*, Dossier numérique du citoyen, Dossier numérique de l'entreprise, Dites-le nous une fois...) : 4,9 M€ en AE et 4,2 M€ en CP ;
- IDENTITÉ NUMÉRIQUE (FranceConnect, AgentConnect et ProConnect...) : 5,5 M€ en AE et 3,3 M€ en CP ;
- INFRA (sac à dos numérique de l'agent public SNAP, Cloud computing...) : 1,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- TRANSFO (Observatoire de la qualité des services en ligne, Baromètre numérique de l'agent, Conseil pour la transformation numérique et numérique des territoires...) : 0,7 M€ en AE et 0,5 M€ en CP ;
- LABEL (*catalogue.numerique.gouv.fr...*) : 0,5 M€ en AE et 0,1 M€ en CP ;
- TALENTS (Attractivité numérique, amélioration de la diversité...) : 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ;
- PILOT (rendre le numérique de l'État plus écoresponsable...) : 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- BETA (TCHAP...) : 0,7 M€ de CP.

La consommation 2022 pour les missions continues de la DINUM, hors TECH.GOUV, s'établit à 25,5 M€ en AE et 19,7 M€ en CP. Elle s'articule autour de trois départements (PSN, ÉTALAB et ISO) et du secrétariat général, comme suit :

- le département « Performances des Services Numériques » (PSN), à hauteur de 5,5 M€ en AE et 3,6 M€ en CP (outils permettant aux agents de collaborer à distance : webconférence, audioconférence, webinaire ou l'outil collaboratif Osmose) ;
- le département ÉTALAB : 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP (poursuite des actions d'accompagnement des administrations pour collecter, ouvrir et partager les données publiques et les rendre accessibles à tous : plateformes *data.gouv.fr*, *code.gouv.fr*, logiciels libres...) ;
- le département « Infrastructures et services opérés » (ISO) : 18 M€ en AE et 14,2 M€ en CP. La consommation du département correspond aux coûts du réseau interministériel de l'État, principalement :
 - le fonctionnement du cœur de réseau et des plateformes internet ;
 - la participation annuelle au GIP RENATER ;
 - le raccordement au « backbone » des réseaux de collecte en métropole et en outre-mer ;
 - les premières dépenses du projet « Résilience RIE » avec la mise en place de la boucle rouge pour le raccordement de plusieurs sites (Paris, Lyon, Rennes et Nantes) ;
- le secrétariat général pour 0,2 M€ en AE et CP (dépenses de communication de la DINUM et achat de petit matériel informatique).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 k€ en AE et de 707 k€ en CP. Elles correspondent principalement à des restes à payer pour le réseau interministériel de l'État (chiffrement DROM COM).

Aucune dépense d'investissement n'est intervenue sur fonds de concours.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 121 k€ en AE et 242 k€ en CP, réparties comme suit :

- 121 k€ en AE et 96 k€ en CP hors fonds de concours correspondant à des subventions à diverses entités (Adullact, Designers éthiques, fondation SUPELEC, fondation INRIA « Software Heritage », association OW2) principalement à l'initiative du département ÉTALAB ;
- 146 k€ en CP sur le fonds de concours PIA HT2 (quote-part annuelle de dotation de fonctionnement à l'INRIA pour le laboratoire d'intelligence artificielle et subventions à des projets initiés par l'INRIA).

FONDS DE CONCOURS

Dépenses de fonctionnement sur fonds de concours (0,2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP)

La consommation 2022 concerne :

Entités	AE en M€	CP en M€
1-2 00388 : Programme d'investissement d'avenir/transition numérique/HT2 (PIA hors titre 2)	0	0,2
1-2-00523 FIPHFP Fonds d'insertion pour les personnes Handicapées fonction public - Activité Domaine ressources humaines	0,2	0,2

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

TOTAL	0,2	0,4
--------------	------------	------------

- le fonds de concours « Programme d'investissement d'avenir/transition numérique/hors titre 2 » à hauteur de 1,4 k€ en AE et 227 k€ en CP. Ces dépenses correspondent principalement à des restes à payer pour le laboratoire d'intelligence artificielle mis en œuvre dans le cadre d'une convention avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique ainsi que pour diverses conventions (industrialisation de l'outil de travail collaboratif OSMOSE, designers d'intérêt général/UX...) ;
- le fonds de concours du FIPHFP à hauteur de 149 k€ en AE et 232 k€ en CP pour la mise en place d'une stratégie de design numérique, le développement d'une version accessible de l'application Framadate (accessibilité numérique) et des besoins relatifs au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)					15 000	15 000
Transferts					15 000	15 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					64 452	64 452
Transferts					64 452	64 452
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur (P129)	27 210 779	27 210 779	27 949 089	27 949 089	28 463 257	28 463 257
Subventions pour charges de service public	25 094 574	25 094 574	25 500 000	25 500 000	25 936 818	25 936 818
Dotations en fonds propres	2 116 205	2 116 205	2 449 089	2 449 089	2 526 439	2 526 439
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)	5 915 814	5 915 814	7 033 527	7 033 527	7 255 368	7 255 368
Subventions pour charges de service public	5 915 814	5 915 814	7 033 527	7 033 527	6 912 368	6 912 368
Dotations en fonds propres					343 000	343 000
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (P129)	2 525 843	2 525 843	2 566 813	2 566 813	2 526 049	2 526 049
Subventions pour charges de service public	2 525 843	2 525 843	2 566 813	2 566 813	2 526 049	2 526 049
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000				12 000	16 000
Transferts	4 000				12 000	16 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	110 000	110 000			92 180	92 180
Transferts	110 000	110 000			92 180	92 180
Réseau Canopé (P214)	3 000	3 000				
Transferts	3 000	3 000				
ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)					60 900	
Transferts					60 900	
Universités et assimilés (P150)	147 216	517 001			801 260	683 662
Subventions pour charges de service public					250 000	250 000
Transferts	147 216	517 001			551 260	433 662
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	2 500	2 500			100 000	100 000
Subventions pour charges de service public					100 000	100 000
Transferts	2 500	2 500				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	20 000	175 909			115 851	176 734
Transferts	20 000	175 909			115 851	176 734
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	75 071	75 071				32 048
Transferts	75 071	75 071				32 048
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	30 000	30 000			150 000	150 000
Subventions pour charges de service public					150 000	150 000
Transferts	30 000	30 000				
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	1 204 766	1 204 766			1 608 818	1 608 818
Transferts	1 204 766	1 204 766			1 608 818	1 608 818
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					1 000	1 000
Transferts					1 000	1 000
IFREMER - Institut français de recherche pour					125 000	125 000

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
l'exploitation de la mer (P172)						
Transferts					125 000	125 000
INED - Institut national d'études démographiques (P172)		53 415			-4 664	42 166
Transferts		53 415			-4 664	42 166
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)		22 220				
Transferts		22 220				
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	590 678	118 983				146 022
Transferts	590 678	118 983				146 022
Groupe Mines Télécom (P192)		20 990				
Transferts		20 990				
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	102 000	255 100			285 278	304 928
Transferts	102 000	255 100			285 278	304 928
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					150 000	150 000
Transferts					150 000	150 000
Universcience (P361)	2 000	2 000				
Transferts	2 000	2 000				
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)	46 878	46 878			38 200	38 200
Transferts	42 878	42 878			38 200	38 200
Total	37 990 546	38 290 268	37 549 429	37 549 429	41 859 950	41 990 884
Total des subventions pour charges de service public	33 540 231	33 540 231	35 100 340	35 100 340	35 875 235	35 875 235
Total des dotations en fonds propres	2 116 205	2 116 205	2 449 089	2 449 089	2 869 439	2 869 439
Total des transferts	2 334 110	2 633 832			3 115 276	3 246 210

Le détail est présenté dans le lot opérateur du présent rapport annuel de performance.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	Réalisation 2021	5	340	0	0	0
	Prévision 2022	5	405	0	0	0
	Réalisation 2022	5	344	0	0	0
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	Réalisation 2021	11	81	0	0	0
	Prévision 2022	12	71	0	0	0
	Réalisation 2022	12	68	0	0	0
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	Réalisation 2021	0	27	5	0	0
	Prévision 2022	0	28	1	0	7
	Réalisation 2022	0	25	5	0	0
Total		16	448	5	0	0
		17	504	1	0	7
		17	437	5	0	0

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	

* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2022 *	504	437

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

La sous-consommation du plafond d'emplois (-67 ETPT) résulte essentiellement de la sous-consommation de la GCLH (-65 ETPT). Un abattement technique de -30 ETPT a été réalisé en LFI 2023 pour adapter le plafond d'emploi aux capacités réelles d'emplois de l'opérateur.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur	0	0	0
IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale	14 740	50 000	16 960
OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies	0	0	0
Total	14 740	50 000	16 960

Opérateurs

OPÉRATEUR

Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

La grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) a atteint les objectifs fixés pour 2022 :

- le maintien du haut niveau de réussite aux examens et aux concours des élèves des maisons d'éducation. Pour l'année scolaire 2021-2022, la maison d'éducation des Loges affiche un taux de 100 % de réussite au brevet et de 100 % de mentions, dont 86,5 % de mentions « très bien », 12 % de mentions « bien » et 1,5 % de mentions « assez bien ». La maison d'éducation de Saint-Denis affiche un taux de réussite de 100 % au baccalauréat depuis l'année 2011, et de 99,2 % de mentions en 2022 pour 139 élèves, dont 46 % de mentions « très bien » et 40,3 % de mentions « bien » et 13 % de mentions « assez bien ». En ce qui concerne les classes préparatoires littéraires, près de 70 % des élèves intègrent une grande école (ENS-LSH, HEC, ESSEC, EDHEC, Sciences Po, école du Louvre, CELSA, NEOMA, ISMAPP, ESCP Europe, EM Lyon, SKEMA, AUDENCIA...). Les 30 % restants poursuivent leurs études dans une des grandes universités parisiennes avec lesquelles ont été signées des conventions de validation (Paris IV, Paris-Ouest, Paris VII, Paris VIII et Paris XIII). S'agissant du BTS commerce international, le résultat affiché est de 100 %, dont généralement 95 % des élèves qui poursuivent leurs études (parmi elles, la répartition moyenne est de 54 % en école de commerce et 28 % en université) ;
- la qualité du service, en améliorant la conservation et la présentation des collections au musée de la Légion d'honneur. L'année 2022 a tout de même été marquée par une reprise totale de l'activité. Le nombre de visiteurs : 28 979 dont 7 329 visiteurs étrangers ; 55 groupes totalisant 1 422 visiteurs et 40 groupes scolaires totalisant 889 élèves et accompagnateurs ;
- un nombre de visiteurs en hausse à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine sur les deux sites ouverts pour l'événement (le Palais de Salm et la maison d'éducation de Saint-Denis) : 3 785 visiteurs au total en 2022 contre 2 919 en 2021 ;
- le respect du délai de paiement des fournisseurs par la grande chancellerie, dont le délai moyen pour l'année 2022 est de 10,99 jours, soit une très légère hausse par rapport au délai moyen de 2021 (10,28 jours) ;
- d'autre part, pour l'année 2022, sur les 9 948 propositions traitées, 1 904 médailles de la Légion d'honneur ont été attribuées ainsi que 2 215 médailles militaires et 3 676 médailles de l'Ordre national du Mérite. Il faut noter que par rapport à 2021 le contingent annuel de médailles de la Légion d'honneur a diminué de moitié. Près de 413 décorations ont également été attribuées aux étrangers. Enfin, les travaux pour l'attribution de la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du Terrorisme se sont poursuivis et 121 médailles ont été distribuées en 2022 ;
- il a, par ailleurs, été répondu à un peu plus 3 500 demandes pour les recherches généalogiques de décorés, chiffre en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Entre 2020 et 2022 les dépenses de fonctionnement courant ont augmenté de 20 % et de 12 % par rapport à 2019. En 2022, la reprise normale de l'activité, l'inflation et la rareté de certaines matières ont accentué les dépenses de fonctionnement courant de 10 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses suivantes représentant 1/3 des dépenses de fonctionnement courant :

- l'augmentation des denrées alimentaires de 12,14 % soit une hausse de 75,9 k€ en 2022 par rapport à 2019 en raison de l'inflation et de la rareté des matières premières sur les circuits commerciaux traditionnels

demandant à élargir le champ et les coûts d'approvisionnement pour maintenir les pensions des maisons d'éducation ;

- l'augmentation des dépenses de fluides de 25,4 %, soit une hausse de 271,2 k€ en 2022 par rapport à 2019.

Pour maintenir une maîtrise parfaite de la consommation des crédits un plan d'économie a été mis en place à compter du mois de septembre 2022 afin de permettre aux services métiers de justifier leurs demandes d'achats à l'euro près et à la direction d'en apprécier l'opportunité.

Le montant important des dépenses d'investissement relatives à l'entretien du patrimoine est permis par les divers soutiens perçus par la grande chancellerie contribuant à financer des projets de sauvegarde à la fois architecturaux, artistiques et de conservation. Cela a permis d'engager des travaux plus significatifs, comme par exemple la rénovation du socle de la statue du Chevalier Bayard, la rénovation complète de la Chapelle des Loges ou bien des travaux pour réhabiliter le bâtiment de l'infirmerie de la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis afin qu'il se transforme en un lieu entièrement voué aux archives. Les années précédentes, les dépenses étaient moindres mais les projets étaient en phase d'études.

Enfin les dépenses d'investissement ont également été importantes en 2022 au niveau du musée (300 k€ permettant l'acquisition de fonds pour les expositions) et au Palais, participant au maintien et à la rénovation de ce dernier (170 k€).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	170	170			295	295
Dotations en fonds propres	170	170			295	295
P129 – Coordination du travail gouvernemental	27 211	27 211	27 949	27 949	28 463	28 463
Subventions pour charges de service public	25 095	25 095	25 500	25 500	25 937	25 937
Dotations en fonds propres	2 116	2 116	2 449	2 449	2 526	2 526
Total	27 381	27 381	27 949	27 949	28 758	28 758

En 2022, le programme 129 a versé à la grande chancellerie de la Légion d'honneur une subvention pour charges de service public initiale de 25,94 M€. En fin d'exercice, un complément à cette subvention a été octroyé (0,74 M€), afin de couvrir l'augmentation du point d'indice de 3,5 % à partir du 1^{er} juillet 2022 (0,33 M€) et permettre de couvrir l'augmentation des fluides et autres approvisionnements causée par l'inflation au dernier semestre 2022 (0,41 M€).

Le total de la dotation en fonds propres attribuée par le programme 129 à la GCLH s'est élevé à 2,53 M€. Ces crédits ont notamment permis de financer la modernisation des équipements de la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis, à renouveler le matériel pédagogique des maisons d'éducation de la Légion d'honneur et à permettre des études et des travaux immobiliers dans les maisons d'éducation.

Le programme 175 (ministère de la culture) a versé à la GCLH une dotation en fonds propres de 295 k€ pour l'acquisition par le musée de la deuxième et troisième (dernière) tranche d'une partie du fonds de la collection SPADA.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	22 742	23 110	Subventions de l'État	25 197	26 232
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	5 644	5 604	– subventions pour charges de service public	25 197	26 232
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 120	9 027	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 500	2 822	Revenus d'activité et autres produits	4 665	5 415
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 500	2 822	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 500	1 719
Total des charges	31 862	32 137	Total des produits	29 862	31 647
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 000	490
Total : équilibre du CR	31 862	32 137	Total : équilibre du CR	31 862	32 137

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		613
Investissements	2 351	3 823	Financement de l'actif par l'État	2 351	2 526
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		3 661
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		0	Augmentation des dettes financières		0
Total des emplois	2 351	3 823	Total des ressources	2 351	6 800
Augmentation du fonds de roulement		2 977	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

Le compte de résultat 2022 affiche un déficit de 785,2 k€. Les taux d'exécution des produits hors quote-part et des charges hors dotations aux amortissements sont respectivement de 100,8 % et 99,7 %.

La Grande chancellerie de la Légion d'honneur poursuit ses recherches de recettes supplémentaires notamment en augmentant régulièrement le montant de la pension des élèves des maisons d'éducation et en ayant une politique active en matière de collecte de la taxe d'apprentissage et de locations d'espaces (privatisations et tournages de cinéma). En outre, la politique de mécénat se poursuit et est soutenue par des actions du Grand chancelier.

Pour mémoire, les principales ressources propres de la grande chancellerie sont constituées notamment des recettes suivantes : les droits de chancellerie, les frais de pensions et de trousseaux des élèves des maisons d'éducation et les locations et privatisations d'espaces. Les autres ressources correspondent à des produits de gestion courante dont notamment la participation des familles des élèves au titre des voyages scolaires, les loyers et prestations accessoires

versés par les personnels logés ainsi que le remboursement des frais de nourriture des personnels prenant leurs repas dans les maisons d'éducation.

Il faut noter qu'en 2022, les droits de chancellerie ont été plus importants que prévus (+43 k€). Se rajoute à cela un montant plus important de dons en fonctionnement, de recettes de location d'espaces pour des tournages et de facturation de voyages scolaires aux familles.

La constante évolution et adaptation de la politique d'achats de l'institution a permis de réaliser des économies, notamment en adhérant à de nouveaux marchés groupés et en pérennisant le recours à la négociation dans les marchés dont le type de procédures le permet.

Après avoir enregistré en 2021 une capacité d'autofinancement (CAF) de 1 M€, la GCLH dégage à nouveau des ressources propres qu'elle peut consacrer à son investissement. La CAF pour 2022 (ensemble des charges et des produits de fonctionnement hors dotations aux amortissements et reprises sur subvention) s'élève à 317,8 k€.

En effet, après une phase de diagnostics systématiques ayant permis de définir précisément l'existence et la nature de lourds travaux devenus nécessaires ainsi que leur coût, la grande chancellerie a défini un plan d'investissement immobilier qui pourra être désormais mis en œuvre parallèlement au renforcement des moyens humains du bureau chargé des bâtiments.

Les ressources d'investissement quant à elles se composent principalement de la subvention d'investissement de l'État, de dons, de legs et de mécénats.

En 2022, la GCLH enregistre ainsi une variation positive de son fonds de roulement de 2,7 M€, résultant à la fois d'une capacité d'autofinancement et principalement de la planification pluriannuelle des grosses opérations immobilières.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
15 412	8 313	18 281

L'important niveau de trésorerie (18,3 M€) au 31 décembre 2022 se justifie notamment par :

- un volume conséquent de reports d'investissement (9,53 M€), incluant entre autres d'importants dons à destination d'opérations immobilières pluriannuelles ayant nécessité des études préalables sur les exercices antérieurs aboutissant à la mise en œuvre de travaux de longue haleine (comme l'aménagement de locaux historiques pour préserver les archives de l'ordre de la Légion d'honneur et actions de numérisation associées – estimation 4 M€) ;
- un solde de valeurs mobilières de placement pour un montant de 0,85 M€ issues d'un legs datant de 1925.

Ces éléments ramènent le niveau de trésorerie immédiatement disponible à 7,8 M€, soit un montant correspondant à 92 jours de fonctionnement (dépenses de fonctionnement et charges de personnel incluses).

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Bâtiment	1 909	517	0	2 001	4 428
	1 907	505	0	3 083	5 495
Enseignement	14 998	2 731	0	135	17 864
	15 286	2 962	0	103	18 350
Fonctions supports	2 554	1 232	0	126	3 913
	2 451	1 591	0	84	4 126
Représentation des ordres et valorisation culturelle	3 281	1 140	0	88	4 509
	3 466	1 147	0	553	5 167
Total	22 742	5 620	0	2 351	30 713
	23 110	6 205	0	3 823	33 138

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	340	405	344
– sous plafond	340	405	344
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	5	5	5
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	5	5	5
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Le décompte des emplois en 2022 a été modifié par rapport à 2021 en intégrant les emplois assurés de manière régulière en activités accessoires par des enseignants extérieurs à l'institution (cumul d'emploi). Cela représente 1,01 ETPT.

En conservant les mêmes références, par rapport à l'année 2021, le nombre d' ETPT a augmenté de 2,66 ETPT. Cette augmentation correspond au relèvement du nombre d'emplois d'assistantes d'éducation, maîtresses d'internat de la maison d'éducation de Saint-Denis, visant à renforcer l'encadrement scolaire.

Les emplois financés par d'autres programmes sont les suivants :

- pour 4 postes, le programme 212, deux marins, une ouvrière spécialisée et un soldat de l'armée de terre ;
- pour 1 poste, le programme 152 « Gendarmerie » ;
- pour un poste mis à disposition non remboursé, également le programme 212.

La masse salariale a augmenté de 0,86 M€ entre 2021 et 2022, soit +3,89 %, pour les motifs suivants :

- l'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 pour l'ensemble du personnel (titulaire et contractuel) qui a eu un impact à la fois le traitement indiciaire brut mais également les cotisations

- patronales de sécurité sociale, d'assurance retraite, de pension civile. Par ailleurs, les indemnités versées au personnel enseignant sont indexées sur la valeur du point d'indice ;
- les augmentations successives du SMIC et de l'indice plancher dans la fonction publique ;
 - la mise en œuvre du Grenelle de l'Éducation ayant engendré une augmentation de 19,8 k€ au titre de la prime d'attractivité ;
 - les mesures gouvernementales nouvelles en faveur des personnels dont la participation à la protection complémentaire santé pour un montant brut de 31,3 k€, l'indemnité exceptionnelle de l'État dite indemnité « inflation » pour un montant de 19,2 k€ ;
 - la difficulté à recruter et à maintenir des agents de confiance et de qualité sur les emplois d'assistante d'éducation maîtresse d'internat a conduit la grande chancellerie à un surcoût en matière de prime de précarité de 25,4 k€ bruts. Par ailleurs, afin de rendre ce métier attractif et de stabiliser les équipes de vie scolaire, la grande chancellerie a procédé à une revalorisation de leur rémunération ;
 - la revalorisation de la carrière des personnels administratifs et techniques de catégorie C, des personnels administratifs de catégorie B et des infirmiers de l'État ;
 - l'application de la circulaire de gestion indemnitaire des fonctionnaires du ministère de la justice (environ 130 fonctionnaires du ministère de la justice sont affectés à la GCLH) a conduit à revaloriser les montants de l'IFSE pour les fonctionnaires de catégories C et B de manière uniforme et à augmenter les montants des socles. La grande chancellerie a initié un travail de revalorisation des IFSE aux fonctionnaires de catégorie A de manière plus personnalisée afin de tenir effectivement compte de la fonction exercée, des contraintes du poste et de la manière de servir. Il a été attribué un complément indemnitaire annuel (CIA) en fonction de la manière de servir. Ce CIA, drastiquement réduit en 2020 en raison de la crise économique engendrée par la crise sanitaire et qui n'avait pas retrouvé en 2021 le niveau de 2019 a été augmenté en 2022 de manière à tenir compte de l'inflation ;
 - la pyramide des âges des agents de la grande chancellerie faisant apparaître un âge moyen élevé : le glissement vieillesse technicité impacte donc fortement la masse salariale ;
 - l'augmentation, depuis septembre 2020, du nombre d'heures supplémentaires effectuées par les professeurs des maisons d'éducation à la suite de la réforme du lycée, affectant la masse salariale à hauteur de 18 k€ entre 2021 et 2022 ;
 - la grande chancellerie étant son propre assureur pour le risque « perte d'emploi », elle verse les allocations de recherche d'emploi (ARE) à tous les contractuels dont les contrats ne sont pas reconduits ou aux contractuels qui, après une période d'emploi auprès d'un autre employeur pour une durée moindre que la durée travaillée à la grande chancellerie, se retrouvent sans emploi. Le montant des ARE versées qui a augmenté significativement depuis 2019 se maintient entre 2021 et 2022 : 0,16 M€ en 2019, 0,21 M€ en 2020, 0,23 M€ en 2021 et 0,22 M€ en 2022 ;
 - la structure des emplois a été modifiée. Le coût des postes créés depuis 2019 (postes de chargée de mission des archives, d'informaticiens et d'une CPE supplémentaire dans chaque maison d'éducation) est supérieur au coût des postes non remplacés ce, du fait de leur technicité et pour certains de leur rareté sur le marché du travail.

OPÉRATEUR

IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Établissement public administratif de dimension interministérielle placé sous la tutelle de la Première ministre, l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) prépare des dirigeants, issus de toutes les sphères d'activité, à exercer les plus hautes responsabilités en développant leur compréhension des enjeux de défense et de sécurité nationale, leur connaissance des politiques publiques associées, leur perception des jeux d'acteurs impliqués dans leur mise en œuvre, ainsi que leur aptitude à la réflexion stratégique.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

L'exécution budgétaire 2022 a été consacrée à la poursuite du déploiement de la nouvelle offre de l'institut engagée à l'automne 2021 ainsi qu'aux travaux de mise en œuvre de la transformation numérique de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	286	80			409	616
Transferts	286	80			409	616
P146 – Équipement des forces	62	62			97	97
Transferts	62	62			97	97
P129 – Coordination du travail gouvernemental	5 916	5 916	7 034	7 034	7 255	7 255
Subventions pour charges de service public	5 916	5 916	7 034	7 034	6 912	6 912
Dotations en fonds propres					343	343
Total	6 264	6 057	7 034	7 034	7 761	7 968

Après deux années de diminution de la subvention pour charges de service public (-2 M€ en 2020 et -1 M€ en 2021), le montant total de cette dernière s'est élevé à 6,91 M€ en 2022. Elle a été complétée par une dotation en fonds propres (subvention d'investissement) de 343 k€, afin d'accompagner l'Institut dans sa mise en conformité avec les dispositions du RGPD ainsi que dans sa transformation numérique.

COMPTE FINANCIER 2022

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	5 740	4 975	Subventions de l'État	6 912	6 912
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	665	648	– subventions pour charges de service public	6 912	6 912
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 657	5 517	Fiscalité affectée	50	17
Intervention (le cas échéant)	43	39	Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	220	204	Revenus d'activité et autres produits	4 473	4 796
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	220	204	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		234
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		50
Total des charges	11 440	10 531	Total des produits	11 435	11 725
Résultat : bénéfice		1 194	Résultat : perte	5	
Total : équilibre du CR	11 440	11 725	Total : équilibre du CR	11 440	11 725

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	215	1 114
Investissements	463	406	Financement de l'actif par l'État		343
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	463	406	Total des ressources	215	1 457
Augmentation du fonds de roulement		1 051	Diminution du fonds de roulement	248	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Les effets combinés d'un important travail réalisé sur l'encaissement des recettes, associé à des reprises de provisions devenues sans objet (234 k€), des dépenses d'investissement notables (406 k€), ainsi qu'un niveau de dépenses de fonctionnement moins important que prévu expliquent un résultat net comptable excédentaire, ainsi qu'une capacité d'autofinancement de 1,11 M€, contribuant ainsi à l'augmentation du fonds de roulement à hauteur de 1,05 M€.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
3 543	1 635	3 885

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2022 est de 3,88 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 740	5 740	5 926	5 926
Fonctionnement	5 915	5 657	4 968	4 447
Intervention	43	43	38	39
Investissement	463	463	136	305
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 161	11 903	11 068	10 718
dont contributions employeur au CAS pensions	665	665	648	648

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	10 642	10 308
Subvention pour charges de service public	6 912	6 912
Autres financements de l'État	0	343
Fiscalité affectée	50	17
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 680	3 035
Recettes fléchées	793	791
Financements de l'État fléchés	793	791
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	11 435	11 099
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	381
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	468	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE
Fédérer la communauté	0	0	0	30	30	0	0	30	30
	0	0	0	30	30	0	0	30	30
Former	0	3 556	3 546	0	0	0	0	3 556	3 546
	0	3 161	2 603	0	0	0	0	3 161	2 603
Gérer	5 740	2 254	2 006	0	0	463	463	8 457	8 209
	5 926	1 709	1 736	0	0	136	305	7 770	7 967

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Informier	0 0		104 98	104 108	13 8	13 9	0 0	0 0	117 106	117 118
Total	5 740 5 926		5 915 4 968	5 657 4 447	43 38	43 39	463 136	463 305	12 161 11 068	11 903 10 718

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	468	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	468	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	381
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	381
Total des besoins	468	381

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	381
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	381
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	468	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	468	0
Total des financements	468	381

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'année 2022 s'inscrit dans un contexte d'évolutions notables pour l'Institut :

- la finalisation de la 1^{re} année d'exécution de sa nouvelle offre de formation débutée en septembre 2021 et la poursuite de celle-ci, avec des équipes renouvelées ;
- la mise en œuvre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le RGPD/Plan de transformation numérique, financé par une dotation en fonds propres octroyée par le SGDSN afin de soutenir la démarche de modernisation de l'Institut ;
- une subvention pour charges de service public à hauteur de 6,9 M€ après deux années de diminution successives.

Dans ce contexte, l'année 2022 s'est achevée sur un solde budgétaire excédentaire de 0,38 M€.

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	81	71	68
– sous plafond	81	71	68
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	11	12	12
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	11	12	12
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Pour l'année 2022, le plafond d'emplois dévolu à l'IHEDN est de 71 ETPT. Au 31 décembre 2022, la consommation du plafond d'emplois s'établit à 68,2 ETPT, soit 96 %.

12 ETPT sont mis à disposition par le MINARM (Programme 212 « Soutien de la politique de défense ») et sont remboursés sur facture.

OPÉRATEUR

OFDT - Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR**Missions**

Par décision de l'assemblée générale du GIP du 28 juin 2021, la convention constitutive a été modifiée permettant la prise en compte des nouvelles missions du GIP, le retrait du ministère des sports, le changement de nom de l'Observatoire et l'engagement contributifs de ses membres pour la période 2022-2024. L'arrêté du 23 novembre 2021 portant approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Observatoire français des drogues et des tendances addictives ») entre l'État (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et onze départements ministériels) et la Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors) a été publié le 26 décembre 2022 au Journal officiel.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'assemblée générale du GIP se réunit trois fois par an. Elle a approuvé le 11 mars 2022 le nouveau programme pluriannuel de travail du groupement (2022-2024) après avis du collège scientifique. La MILDECA assure la tutelle administrative du GIP : un deuxième contrat d'objectifs et de performance a été signé pour la période 2022-2024 et le directeur, dont le second mandat se termine le 31 juillet 2023, bénéficie d'une lettre de mission (6 juillet 2020).

Bilan 2022

La fin des restrictions sanitaires ont permis une bonne mise en œuvre du programme de travail avec notamment la réalisation de deux enquêtes auprès des publics jeunes (ESCAPAD avec le ministère des armées auprès de 23 000 jeunes de 17 ans) et EnCLASS avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (12 000 jeunes scolarisés dans le secondaire). Il s'agit des premières études de cette ampleur depuis le début de la crise sanitaire. À la demande de la MILDECA et du ministère de la santé, l'OFDT a programmé de manière exceptionnelle et avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions, une enquête en population générale adulte (EROPP) qui permettra d'actualiser les données d'usages de substances psychoactives et de pratiques de jeux d'argent et de hasard dans le courant de l'année 2023. Enfin, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, l'OFDT a participé directement aux réflexions relatives au nouveau mandat de l'Agence européenne des drogues (EMCDDA).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P129 – Coordination du travail gouvernemental	2 526	2 526	2 567	2 567	2 526	2 526
Subventions pour charges de service public	2 526	2 526	2 567	2 567	2 526	2 526
P123 – Conditions de vie outre-mer	10	10			10	10
Transferts	10	10			10	10
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10	10			10	10
Subventions pour charges de service public	10	10			10	10
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	50	50			50	50
Subventions pour charges de service public	50	50			50	50
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	10	10			10	10
Subventions pour charges de service public	10	10			10	10
P147 – Politique de la ville	20	20			10	10
Subventions pour charges de service public	20	20			10	10
Total	2 626	2 626	2 567	2 567	2 616	2 616

La subvention principale provient de la MILDECA (2,53 M€ en subvention pour charges de service public). D'autres ministères contribuent au financement du GIP OFDT, comme prévu par l'arrêté du 23 novembre 2021 portant approbation de la convention constitutive modifiée le 28 juin 2021 du groupement d'intérêt public « Observatoire français des drogues et des toxicomanies ».

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

COMPTE FINANCIER 2022**Avertissement**

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	2 282	2 064	Subventions de l'État	2 616	2 616
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	95	103	– subventions pour charges de service public	2 526	2 526
			– crédits d'intervention(transfert)	90	90
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 446	1 470	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	118	211
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	46	42	Revenus d'activité et autres produits	874	925
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	46	42	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	3 728	3 534	Total des produits	3 608	3 752
Résultat : bénéfice		218	Résultat : perte	120	
Total : équilibre du CR	3 728	3 752	Total : équilibre du CR	3 728	3 752

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Insuffisance d'autofinancement	74		Capacité d'autofinancement		260
Investissements	40	5	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	114	5	Total des ressources		260
Augmentation du fonds de roulement		255	Diminution du fonds de roulement	114	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
2 901	2 169	2 689

La baisse de la trésorerie résulte des dépenses liées à des projets pluriannuels financés principalement par le Fonds de lutte contre les addictions. Sur 5 exercices (2018-2022), le solde budgétaire de l'OFDT est positif (+420 k€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 462	2 462	2 260	2 260
Fonctionnement	1 130	1 220	2 451	1 241
Intervention	0	0	0	0
Investissement	40	40	6	5
Total des dépenses AE (A) CP (B)	3 632	3 722	4 717	3 506
dont contributions employeur au CAS pensions	95	95	103	103

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Recettes globalisées	2 734	2 693
Subvention pour charges de service public	2 526	2 526
Autres financements de l'État	90	40
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	50
Recettes propres	118	77
Recettes fléchées	551	600
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	471	549
Recettes propres fléchées	80	52
Total des recettes (C)	3 285	3 294
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	437	212

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Observation	1 800	777	867	0	0	0	0	2 577	2 667
	1 564	2 040	830	0	0	1	1	3 605	2 394
Support	306	249	249	0	0	40	40	595	595
	390	329	330	0	0	5	4	725	725
Valorisation	356	104	104	0	0	0	0	460	460
	306	81	81	0	0	0	0	387	387
Total	2 462	1 130	1 220	0	0	40	40	3 632	3 722
	2 260	2 451	1 241	0	0	6	5	4 717	3 506

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 | Opérateurs

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	437	212
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	437	212
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	437	212

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	437	212
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	207
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	437	5
Total des financements	437	212

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le prélèvement sur la trésorerie non fléchée correspond au reliquat du non-financement en 2022 du relèvement du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 (impact budgétaire de 35 k€ pour un semestre). Cette mesure est financée en 2023 (coût en année pleine : 65 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
Emplois rémunérés par l'opérateur :	32	29	30
– sous plafond	27	28	25
– hors plafond	5	1	5
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		7	
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		7	

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

Les emplois hors plafond correspondent à des financements sur projet (Agence européenne des drogues, Fonds de lutte contre les addictions, Fonds tabac). L'un des deux emplois rémunérés par un autre programme est mis à disposition contre remboursement (P124 – ministères sociaux), l'autre à titre gracieux (programme 107 – administration pénitentiaire).